

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière  
concernant le budget 2018

(Du 23 novembre 2017)



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2018**

(Du 23 novembre 2017)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 7, 16, 23 novembre 2017 pour examiner le budget de l'exercice 2018 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

## **Discussion générale**

*La Commission financière invite le Conseil communal à poursuivre les efforts de réduction du déficit opérationnel, pour atteindre l'équilibre* était la teneur du deuxième paragraphe du rapport de la Commission financière quant au budget 2016. Depuis, les appels à l'action auprès du Conseil communal et les tentatives de la Commission financière pour faire des propositions politiques de rééquilibrage ont été répétés mais sans succès. Le résultat de la situation budgétaire 2018 est à la hauteur de cette absence de réaction : molle et déficitaire. Ce budget n'est que peu enthousiasmant tant pour les commissaires de gauche que de droite. Aucune augmentation des recettes n'est envisagée. L'excédent de charges se creuse encore par rapport aux années 2016 et 2017 et atteint 3,2 millions, 18,2 millions si l'on considère le résultat opérationnel. Une telle situation ne paraît pas opportune à la Commission, que ce soit au niveau de l'ampleur du prélèvement à la réserve conjoncturelle ou des efforts à entreprendre au niveau de la réduction de certaines charges.

L'équilibre budgétaire n'est pas un dogme abstrait, mais un objectif à moyen terme qui permet de garantir la pérennité des prestations offertes à la population dans la durée. Ainsi, la Commission financière a décidé d'amender le budget de manière à ce que l'excédent de charges s'établisse à 5 millions de francs, moyennant une réduction des charges d'exploitation de 2 millions et une limitation du prélèvement à la réserve conjoncturelle de 3,7 millions. Vu les règles applicables au degré d'autofinancement en matière d'investissements, les investissements nets sont réduits à 22,6 millions.

La Commission financière demande fermement d'être étroitement associée aux réflexions pour faire diminuer certaines charges et augmenter d'autres recettes pour le prochain exercice et les suivants.

La situation économique et fiscale du canton n'est pas bonne ; avec d'une part des bénéfices faibles pour les personnes morales et pour une part la diminution par deux des taux d'imposition, les baisses de recettes marquent nos budgets. Le Secrétariat d'État à l'économie et d'autres observateurs de l'industrie indiquent des signes timides de réchauffement *post-franc fort* qui pourraient embellir cette année 2018, mais encore faut-il ne pas déstabiliser l'économie ou démanteler les structures de solidarité qui marchent à plein régime pendant les temps de crises.

La situation des recettes issues des personnes physiques est un peu plus favorable avec une légère augmentation des revenus imposables qui ne compense toutefois pas le report de l'harmonisation de l'imposition des personnes physiques et la nouvelle répartition de l'impôt des frontaliers (votation du 24 septembre 2017).

Les reports de charges du canton et les réformes fiscales successives en défaveur des communes et de la nôtre en particulier affectent aussi notre capacité à équilibrer nos budgets. Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une sorte de litanie plaintive contre un canton qui irait trop mal pour que nous puissions faire de la politique en Ville. Selon des décisions du Grand Conseil lors de sa session du 19 décembre 2017, la commune pourrait perdre 4 à 8 millions de recettes.

Le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle suscite de vives discussions au sein de la Commission. Pour certains, elle sert à lisser d'une année à l'autre bénéfice ou déficit de façon utile et pertinente en prélevant ou en alimentant cette réserve. Les mêmes comprennent la notion de conjoncture largement et y incluent le cadre légal et politique cantonal. Pour d'autres, les apports qui y ont été amenés sont

relativement fictifs puisqu'ils proviennent -pour une part importante- de la réévaluation du patrimoine administratif qui nous a permis d'améliorer notre bilan sans que de véritables flux financiers alimentent la réserve de politique conjoncturelle ou notre fortune. Ces prélèvements qui ne sont pas directement liquides conjugués à des investissements provoquent un endettement à long terme en augmentation de 14 millions et passera vraisemblablement à 329 millions à fin 2018. Cet endettement n'est pas catastrophique à court terme au vu des taux d'intérêt toujours historiquement bas, mais la Ville ne pourrait pas affronter sereinement une hausse significative de ceux-ci sans mesures brutales, impopulaires et qui affecteraient les plus précaires toujours en première ligne lors d'austérité sévère.

Enfin, la Commission a pratiquement unanimement déploré la pratique de la charge négative d'écart statistique affecté au Service financier sur les charges de biens et services. Présentée comme un moyen de diminuer le déficit et d'approcher au mieux la réalité des budgets par rapport aux comptes, cette pratique est apparue aux yeux d'une majorité des commissaires comme un moyen de maintenir des budgets surestimés sans faire les choix politiques au moment du budget, mais en déléguant ce pouvoir de façon discrétionnaire au Conseil communal.

Les investissements proposés par le Conseil communal sont toujours fixés selon des objectifs et un calendrier optimiste qui affectent le degré d'autofinancement communal. Ce degré d'autofinancement respecte le règlement communal sur les finances, il est faible selon les indicateurs financiers de MCH2 mais l'expérience nous laisse penser que le taux sera bien meilleur lors des comptes. Les plus grands projets en termes d'investissement en 2018 sont la rénovation de la Collégiale et de la station de pompage de Champs-Bougins, la pose de bornes dans la zone piétonne et le réaménagement du centre scolaire des Terreaux. La plupart des commissaires saluent les efforts constants fait dans la commune pour maintenir un niveau élevé d'investissements.

# Rapport de la Sous-commission financière I

(Présidence/Chancellerie, Finances,  
Ressources humaines et Action sociale)

MM. Philippe Loup (rapporteur), Dimitri Paratte et Jérôme Bueche ont rencontré le 13 novembre 2017 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; M. Frédéric Richter et Mme Nives Faggiani (Action sociale) ; MM. Rémy Voirol et Bertrand Cottier (Chancellerie), Mme Françoise Kuenzi (Communication et information)

## 01. Chancellerie

### 100 Directions / Chancellerie

#### **100.07 Chancellerie/Secrétariat**

#### **31 Charges, bien, service, autres ch. d'exploit.**

En 2018, la Chancellerie organisera la réception du nouveau président du Grand Conseil. La totalité des frais est à charge de la commune qui reçoit. 30'000 francs ont été prévus, répartis ainsi : 15'000 francs dans les frais de réception (31051.00) et 15'000 francs dans les prestations de services de tiers (31300.01)

#### 31051.00 Frais de réception

En plus du montant indiqué ci-dessus, ce compte comprend 3'000 francs pour les jumelages et 67'000 francs pour les réceptions du Conseil communal (réception d'autres communes ou entreprises). Ces réceptions, à raison d'environ deux par mois, contribuent aux échanges entre collectivités et partenaires.

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

En plus du montant pour la réception du président du Grand Conseil, il inclut l'affichage de la SGA pour les votations et les élections (20'000 francs), la réception des jeunes citoyens (4'000 francs), easy vote

(25'000 francs), les jumelages et relations internationales (48'000 francs) et la manifestation du 1<sup>er</sup> août (24'000 francs).

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il existe une convention entre Video 2000 et la Ville concernant les prestations techniques, administratives et publicitaires (39'000 francs). Cet accord comprend les prestations des administrateurs. Le revenu lié à cette convention apparaît dans le compte 49100.00. Dans le budget 2017, ce montant avait été imputé par erreur dans les comptes du service de la communication et de l'information.

31700.03 Frais de déplacement

Il s'agit principalement des frais de déplacement dans le cadre des jumelages et relations diverses. En 2018, les Neuchâtel du Monde se dérouleront à Shinshiro au Japon. Une délégation d'une dizaine de personnes devrait s'y rendre dont plusieurs membres du parlement des jeunes (20'000 francs). Déplacements jumelages : 10'000 francs.

## **42 Taxes**

42100.00 Emoluments administratifs

Ce sont les revenus des procédures de naturalisations.

42600.00 Remboursement de tiers

Concerne l'affranchissement pour les envois postaux. La Poste rembourse un montant en fonction du chiffre d'affaires.

## **44 Revenus financiers**

44610.00 Entreprises de droit public des cantons

Remboursements et versements des indemnités et jetons de présence de divers organismes (Viteos, Vadec, Institut suisse de police,...).

Les conseillers communaux qui siègent au Grand Conseil conservent leurs jetons de présence. Il s'agit d'un mandat qui n'est pas lié à leur fonction.

## 101 Centre d'impression

### **101.00 Centre d'impression**

Une analyse sur l'avenir du Centre d'impression est en cours.

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31020.00 Imprimés, publications

Les frais d'imprimés ont diminué de moitié par rapport aux comptes 2016. A noter que l'année 2016 fut particulière notamment avec la votation sur la fusion et les élections communales.

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Certaines prestations sont sous-traitées. Elles comprennent notamment un service de livraison aux clients mis en place avec les Ateliers Phénix pour un montant de 10'000 francs.

#### **42 Taxes**

##### 42400.02 Prestations de services pour tiers

Impressions effectuées pour Hôpital neuchâtelois.

## 102 Archives

### **102.00 Archives**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Opérations de microfilmage des documents.

#### **39 Imputations internes**

##### 39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Les archives occupent des locaux du Musée d'art et d'histoire. Il y a donc une répartition des frais d'exploitation.

## 150 Communication et information

### **150.01 Communication et information**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31020.00 Imprimés, publications

Impressions du journal Vivre la Ville.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Mandat du photographe.

31300.05 Frais de ports

Concerne les frais de distribution du Vivre la Ville par le BAN.

## **02. Finances**

### 103 Service financier

#### **103.01 Service financier**

Si les taux continuent de rester bas, des emprunts à longues échéances seront privilégiés. L'idéal est d'avoir un renouvellement régulier. Il n'y aura pas d'augmentation de la dette en 2017 qui restera donc à 300 millions.

En 2018, le taux moyen des emprunts est estimé à 1.66%, le montant de la dette s'élèvera à 329 millions. Le dernier emprunt à un taux élevé de 3,8% arrive à échéance en 2018.

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31810.00 Pertes sur créances effectives

Pertes sur les avances de frais de poursuites.

Le contentieux de la ville a été transféré à l'Etat pour des raisons de taille notamment. A l'Etat, le service regroupe environ 20 personnes. Ils gèrent l'ensemble et ils ont des meilleurs moyens à disposition. Ce

contentieux concerne essentiellement la taxe déchets et les frais d'ambulance.

31990.99 Ecart statistique

Pour les commissaires, la pratique de l'écart statistique est particulière pour le chiffre 31 . Une amélioration du processus budgétaire serait sans doute une meilleure option.

### **34 Charges financières**

34200.00 Acquisition et administration de capital

Estimation liée à la conclusion des emprunts. La dette augmente, il y a donc des frais d'acquisition plus élevés lors de l'acquisition.

### **39 Imputations internes**

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

Intérêts sur les réserves constituées dans les domaines autoporteurs.

### **44 Revenus financiers**

44200.00 Dividendes

Il s'agit principalement de Viteos (3 millions de francs) et Video 2000 (2,5 millions de francs).

### **48 Revenus extraordinaires**

48940.00 Prélèv. s/réserve de politique budgétaire

Ce montant a été vu avec le service des communes, il est basé sur une moyenne. En effet, il est calculé une moyenne entre 2014 et 2017 de l'ensemble des revenus fiscaux ; le résultat est comparé au montant prévu au budget 2018. Un même calcul est réalisé pour d'éventuelles charges (participation au pot commun des transports notamment). De plus, il tient compte de la LAEL (loi sur l'approvisionnement en électricité) qui produit un manque à gagner. Le plafond prévu avec ce calcul est de 8 millions de francs.

Un amendement du Conseil communal au budget 2018 prévoit 250'000 francs de charges d'exploitation en moins, 750'000 francs de revenus supplémentaires et 1million en moins de prélèvement extraordinaire.

## **103.02 Impôts**

Procédure pour le budget 2018 des personnes physiques (impôts sur le revenu) : estimation au 31 décembre 2018 du montant de la taxation 2017 et des tranches facturées 2018.

Evolution revenu +1,3% et effet augmentation de la population +0,3%, soit 1,6% d'augmentation de la matière imposable. Application d'un facteur de 1,4 (progression à froid) à l'évolution de la matière imposable totale pour obtenir l'évolution de la taxation 2017 soit 2,2%.

Concernant l'impôt des personnes physiques, le budget est en diminution du fait du report de l'harmonisation des impôts décidé par le Grand Conseil et accepté par le peuple en votation populaire. Effet de 4 millions de francs.

La progression à froid est le fait que des contribuables payent plus d'impôts sans avoir une augmentation de revenu. Cela est dû à l'inflation.

Pour le budget des personnes morales, l'échantillonnage permettant la projection a été réduit. Toutefois, ce dernier représente 90% de l'impôt sur le bénéfice.

La situation est relativement stable actuellement.

Il y a un manque à gagner au niveau de la répartition du fonds à la population et emplois. Le fonds diminue, c'est pourquoi les revenus diminuent également.

L'estimation du montant des ADB est difficile. L'augmentation du coefficient fiscal se répercute également au niveau des ADB.

La baisse de l'impôt sur la fortune est notamment due à la fin de l'amnistie fiscale.

## **42 Taxes**

42901.00 Récupération sur ADB

Réactivation des ADB qui concernent les impôts.

Concernant le projet d'arrêté V du rapport sur le budget, il faut constater que le taux d'impôt est augmenté à la valeur maximale permise par la loi cantonale sur l'impôt foncier.

## 104    Contrôle des finances

### **104.00**    **Contrôle des finances**

Aucun commentaire particulier.

## 105    Centre électronique de gestion

### **105.00**    **Centre Electronique de Gestion (CEG)**

Exercice similaire à celui de 2017.

Au niveau du personnel, il est prévu 1,2 EPT de plus (1 EPT supplémentaire au niveau de l'informatique sanitaire). Cette augmentation explique en grande partie l'augmentation de 400'000 francs revenus (42400.02), qui concerne donc l'informatique de santé.

Au niveau de l'informatique cantonale, un travail sur une collaboration intensifiée avec le SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise) est en cours. Un éventuel rapprochement est prévu pour début 2019.

### **31**            **Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31600.00    Loyers et fermages des biens-fonds

Les loyers baissent de 60'000 francs. Cela concerne la conciergerie. Elle était avant incluse dans les charges du bail, elle est aujourd'hui confiée à Edel's et est donc transférée dans les prestations de service de tiers.

#### 31300.03    Frais de téléphones et télécommunications

Transfert de charges.

#### 31300.80    Téléphonie fixe

Extension du « contact center » du CEG. Celle-ci permet une gestion optimisée des files d'attentes, des horaires, des cascades, des statistiques afin de répondre au processus de gestion des incidents et à la qualité de service.

#### 31020.00    Imprimés, publications

Impression et mise sous pli, par le centre d'impression de l'Etat, des factures provenant d'applications de gestion (ETIC/SAI/Abacus).

## 106 Service juridique

### **106.00 Service juridique**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit des honoraires découlant du recours à des experts externes spécialisés, de frais de justice et de dépens, ainsi que de paiements d'indemnités.

Ce compte est mis à contribution par l'ensemble de l'administration.

#### **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. Interco

Concerne le syndicat des patinoires et du théâtre, les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Cornaux.

## 107 Service des ressources humaines

### **107.00 Ressources humaines**

Pour 2018, évolution automatique des charges du personnel : 1,3 million. L'indexation ne bouge pas : 103.6 selon l'indice d'août 2011. L'effectif est en légère diminution.

#### **30 Charges de personnel**

30990.99 Ecart statistique

Il a été introduit il y a deux ans. Le montant est réduit d'1,1 million par rapport au budget précédent. L'écart statistique est calculé sur l'ensemble de la masse salariale. Le montant est centralisé dans les comptes du Service des ressources humaines.

30990.00 Autres charges de personnel

Concernant le service, une augmentation de 50'500 francs est prévue pour un poste à 50% en lien avec la mise en œuvre du projet de santé et

sécurité au travail. Ce projet est mené en partenariat avec la SUVA et s'étend sur une durée de 5 ans.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Centralisation du budget de formation au SRH. Le SIS et l'orthophonie ne sont toutefois pas inclus dans les 400'000 francs. Les dépenses réelles sont imputées dans les services. Dans les comptes 2016, 312'000 francs ont été comptabilisés dans les services (en 2015, 283'000 francs et en 2014 286'000 francs).

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Important projet lié au changement de système de paie : passage de SAP à ABACUS salaires qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour la gestion du temps, il est prévu deux outils : un outil de planification (pour le SIS et la Sécurité) et un outil de gestion. Le changement d'outil a été estimé à 250'000 francs. Pour l'instant, aucune dépense engagée.

## **04. Action sociale**

### **Remarques d'ordre général**

Nouvelle structure du service : un chef de service, un adjoint administratif au chef de service (qui est également chef de l'agence AVS-AI), deux chefs d'équipe de l'aide sociale, un responsable insertion et une cheffe GSR et responsable financière.

Dès 2018, 1,5 EPT en plus, dû à la reprise des dossiers de Corcelles-Cormondrèche.

Le Conseil général recevra un rapport d'information en 2018, dans la prévision de la reprise des activités de Peseux dans ce domaine.

Les loyers sont en augmentation. Des locaux supplémentaires sont nécessaire afin d'accueillir Corcelles-Cormondrèche pour répondre aux besoins actuels du service et aussi dans la perspective de l'arrivée de Peseux.

## 110 Guichet social régional (GSR)

### **110.00 Guichet social régional (GSR)**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Frais liés à la conciergerie (Edel's).

#### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Il y avait les années précédentes 105'000 francs de subventions régulières (Ateliers Phénix, Espace des Solidarités, Procap, Sos mamans, Centre thérapeutique de jour). Il est prévu 5'000 francs de moins pour 2018.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Subventions pour les sacs poubelle taxés et aide à la formation.

## 11 Aide sociale

### **111.00 Aide sociale**

Au vu du budget de l'Etat, des coupes dans les prestations doivent être effectuées. Les dispositions ont été discutées au Conseil de la Facture sociale. Une lettre a été envoyée aux bénéficiaires au nom de la Ville indiquant les mesures décidées en 2017 qui ont une incidence en 2018 : récupération de la taxe CO<sup>2</sup>, participation de 10% aux frais dentaires, participation à l'assurance RC ménage. Ce sont des directives de l'ODAS (Office cantonal d'aide sociale) qui doivent être respectées. Une analyse juridique est en cours sur l'interprétation stricte de la notion de soins dentaires. En effet, la direction estime que la prévention ne doit pas faire l'objet d'une participation.

Le projet d'arrêté IX prévoit un montant de 31'142 francs d'économie.

## **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Santé, Education et Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier, Johanna Lott Fischer et M. Philippe Etienne (rapporteur), s'est réunie le 9 novembre 2017 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner le budget 2018. Ont également participé à cette séance: pour la section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées ; pour la section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable administrative du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, attachée scolaire et Mme Emmanuelle Liechti, infirmière cheffe du service médical; pour la section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et à l'Agenda 21 et Numa Glutz, responsable de la mobilité douce; pour les 3 sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur.

Les commissaires ont également reçu le budget 2018 de l'éorén et son rapport.

Les budgets des trois sections ont été construits avec un objectif de stabilité voire d'amélioration de l'excédent des charges, tout en garantissant les prestations. De budget à budget, le total s'améliore de 425'000 francs, auquel s'ajouteront 510'000 francs de recettes supplémentaires aux structures d'accueil (amendement du Conseil communal). De nombreuses optimisations et certains choix stratégiques contribuent à ce résultat global.

Le tableau ci-après présente les variations de l'excédent de charge par entités de gestion.

| Excédent de charge par entité de gestion (en milliers de francs) |                 |                 |               |                 |                |   |
|--|-----------------|-----------------|---------------|-----------------|----------------|---|
| Entité de gestion  | Budget 2018     | Budget 2017     | Ecart         | Resultat 2016   | Ecart          | Explications  |
| Santé sexuelle   | 216.0           | 208.7           | 7.3           | -1.4            | 217.4          | 2016: participation Etat pour 2015 et 2016  |
| Orthophonie  | 420.0           | 365.7           | 54.3          | 249.6           | 170.4          | Dédommagement par l'Etat fortement réduit, les communes doivent participer davantage  |
| Santé bucco-dentaire   | 0.0             | 0.0             | 0.0           | 132.7           | -132.7         |   |
| Attaché pers. âgées  | 257.8           | 255.3           | 2.5           | 184.3           | 73.5           |   |
| Admin SAE  | 1'182.5         | 1'052.2         | 130.3         | 812.4           | 370.1          |   |
| Contribution crèches   | 5'618.7         | 5'923.0         | -304.3        | 5'303.3         | 315.4          |   |
| Acc. préscolaire   | 1'632.2         | 1'498.4         | 133.8         | 881.2           | 751.0          | Plus de de places en "0-2 ans"  |
| Acc. parascolaire  | 2'299.3         | 2'297.5         | 1.8           | 1'024.8         | 1'274.5        |   |
| Ecole obligatoire  | 30'126.2        | 30'130.0        | -3.8          | 28'929.3        | 1'196.9        |   |
| Service médical  | 356.7           | 423.5           | -66.8         | 228.5           | 128.2          | Adaptation aux interventions effectivement sollicités   |
| Mobilité   | 11'148.5        | 11'408.2        | -259.7        | 10'631.0        | 517.5          | Transfert 0.6 EPT vers Dev. durable, part au pot commun baisse, intégration des projets Mobilité depuis Développement durable |
| Fun'ambule   | -73.4           | -71.4           | -2.0          | -46.2           | -27.2          |   |
| Dev. Durable   | 185.6           | 318.0           | -132.4        | 326.6           | -141.0         | Transfert salaire coordinatrice de projet (0.6 EPT)   |
| <b>Total dicastère ESM</b>                                       | <b>53'370.1</b> | <b>53'809.1</b> | <b>-439.0</b> | <b>48'656.1</b> | <b>4'714.0</b> |   |
| Direction ESM  | 563.5           | 548.6           | 14.9          | 566.7           | -3.2           |   |
| <b>TOTAL général ESM</b>   | <b>53'933.6</b> | <b>54'357.7</b> | <b>-424.1</b> | <b>49'222.8</b> | <b>4'710.9</b> |   |
|  | -510.0          |                 |               |                 |                | Amendement du conseil communal: Recettes supplémentaires à l'accueil de l'enfance   |
| <b>Total</b>   | <b>53'423.6</b> | <b>54'357.7</b> | <b>-934.1</b> | <b>49'222.8</b> | <b>4'200.8</b> | <b>Résultat prévisible</b>  |

## 01. Directions / Chancellerie

### 100 Directions / Chancellerie

#### 100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

#### 49 Imputations internes

#### 49300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Part du salaire de l'administrateur refacturé au Centre d'orthophonie (25%). Ce montant est intégré aux charges du Centre, réparties entre les communes membres.

## **05. Santé**

### **Remarques générales**

Plusieurs optimisations sont entreprises, en particulier au niveau de l'organisation du Centre d'orthophonie, sur la base d'une analyse détaillée du temps de travail dédié aux traitements, à l'administration et à la formation. Ces mesures permettent de réduire l'impact de la diminution du soutien cantonal au Centre avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la Convention liant l'Etat au Centre d'orthophonie.

### 109 Service de la santé

#### **109.01 Centre de Santé sexuelle**

##### **31 Charges de biens, services, autres charges d'exploit.**

Les montants sont adaptés en fonction des comptes 2016 et de l'évolution des activités (notamment les prestations de dépistage des infections sexuellement transmissibles). L'augmentation des charges est compensée par une augmentation des recettes (voir 42 Taxes).

##### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Soutien au projet PASS de Médecins du Monde, auquel l'une des collaboratrices participe activement. Ce projet promeut la prévention et l'accès aux soins dans le milieu du sexe tarifé.

##### **46 Revenus de transfert**

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Participation de l'Etat à hauteur de 50% des charges du Centre conformément au règlement d'application de la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse.

Les mesures d'économie imposées par le canton (baisse de 2.6% des subventions) sont intégrées au présent budget.

La question de la charge de centre supportée par la Ville de Neuchâtel (60% des utilisateurs proviennent des autres communes du canton) est régulièrement thématisée auprès du Service de la santé publique qui ne se juge pas compétent pour agir.

## **109.02 Centre d'orthophonie**

La convention qui régit la rémunération des traitements orthophoniques par le canton a été dénoncée au 31 décembre 2016. Une nouvelle convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 après une année de négociation. Cette nouvelle convention, reflet d'une volonté d'économies du canton, plafonne le montant qui sera versé aux 3 centres d'orthophonie et supprime la subvention pour le travail de gestion et de contrôle. C'est ainsi 300'000 francs de moins qui seront versés aux centres d'orthophonie publics du canton, dont 140'000 francs pour le Centre de Neuchâtel.

Le Centre d'orthophonie a donc cherché à atténuer l'impact de la baisse de la subvention versée par l'Etat. Au final, le déficit du Centre augmente de 54'300 francs par rapport au budget 2017 alors que l'abandon de la subvention entraîne une baisse des recettes de 140'000 francs et que les charges informatiques sont augmentées de 24'500 francs (uniquement pour 2018).

## **30 Charges du personnel**

### **30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation**

Au premier août 2017, les orthophonistes du Centre ont été intégrées à la grille salariale de la Ville, permettant de garantir l'égalité de traitement avec l'ensemble du personnel communal et de mieux maîtriser la croissance de la charge salariale (un-e orthophoniste colloqué-e selon la grille de l'Etat atteint le plafond de sa classe en 10 années, ce plafond est atteint en 32 années dans la grille de la Ville).

On constate l'effet du départ d'une collaboratrice expérimentée remplacée par une collaboratrice en début de carrière.

De nouvelles directives internes entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et permettront notamment de mieux encadrer le travail administratif.

30593.00 Caisse de remplacement

La caisse de remplacement a été dissoute au 31.08.2017. Les remplacements seront dorénavant assurés à l'interne ou financés par les indemnités journalières versées par les assurances.

### **39 Imputations internes**

39101.00 Prestations informatiques

L'augmentation provient du renouvellement planifié par le CEG de 15 postes de travail, un ordinateur portable et d'une imprimante.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Chaque commune membre du Centre d'orthophonie verse une taxe de 20 centimes par habitant. L'augmentation correspond à la part de Neuchâtel. Ce montant a été intégré afin de pouvoir calculer le déficit du Centre de manière transparente. Il est également inscrit en recette sous 49300.00.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services

Les recettes du Centre sont budgétées ainsi :

- OES (Office de l'enseignement spécialisé) : 1'112'500 francs Il s'agit du plafond maximal que le Centre d'orthophonie de Neuchâtel est autorisé à facturer selon nouvelle convention
- Parents : 20'000 francs
- Institutions : 50'000 francs
- Part communales (hors Ville de Neuchâtel) : 5'000 francs
- Absences facturées : 2'500 francs

### **46 Revenus de transferts**

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

La nouvelle convention applique un plafond à la rémunération totale octroyée aux trois centres d'orthophonie du canton (2'600'000 francs). Pour le Centre de Neuchâtel ce plafond se monte à 1'157'000 francs, dont 44'500 francs de couverture des frais d'infrastructure.

Ainsi, la subvention pour travail de gestion et contrôle est supprimée (montant versé en 2016 : 188'480 francs).

46120.00 Dédommagements des communes et synd. interco.

Les communes membres du Centre d'orthophonie se répartissent l'excédent de charge du Centre en fonction du temps de traitement octroyés aux ressortissants de leur commune. L'augmentation du déficit est ainsi en partie prise en charge par les communes de Peseux, Boudry, Milvignes, la Grande-Béroche et Cornaux. Ce déficit a été budgété à 37 francs par heure de traitement.

### **109.03 Santé bucco-dentaire**

Intégré au service médical des écoles (132.02)

### **109.04 Attaché(e) aux personnes âgées**

Les principales thématiques pour l'année 2018 sont :

- La dénutrition, qui sera traitée par une mise en valeur des actions existantes (tables d'hôtes, lieux d'échange, information aux proches aidants, etc ;
- L'inter-générationnel : mise en place du concept win3 avec ProSenectute et le Centre scolaire des Terreaux visant la présence et l'appui réguliers d'un sénior dans une classe sur la base d'une convention ;
- Le maintien à domicile : Par le développement des appartements avec encadrement et la diversification de l'offre d'accueils pour personnes âgées ;
- Mobilité : poursuite des actions, telles que l'adaptation de l'espace public sur la base des balades diagnostics dans les quartiers, divers cours (prévention des chutes, déambulateur, vélo électriques, etc.)
- Communication : alimentation d'une page web, divers petits guides
- Domaine des addictions : accompagnement et conseil de la réforme cantonale.

## 36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

- Hôtel des Associations : 25'000 francs
- ANAAP : 14'400 francs
- Mouvement des Aînés : 14'200 francs
- AVIVO : 5'900 francs
- Autres : 7'500 francs

## 11. Education

### Remarques générales

De budget à budget, l'excédent des charges diminue d'environ 110'000 francs. En réalité, il faudra s'attendre à une amélioration supplémentaire de plus de 510'000 francs. En effet après la finalisation du budget, il s'est avéré que la situation résultant de la rentrée scolaire août 2017 est nettement plus favorable que budgétée. Ne pouvant plus modifier le budget dans son détail, cette amélioration est rajoutée en bloc sous l'entité de gestion 131.01.

Du côté de l'enseignement, la stabilité des écolages est attendue.

Après de longues négociations, le service médical des écoles sera repris à la rentrée scolaire 2018 par l'éorén, dans le cadre de la réforme de la santé scolaire.

### 131 Accueil de l'enfance

Le déménagement de la Crèche du Centre-Ville au mois d'avril 2017 engendre pour l'année 2018 des charges d'exploitation sur 12 mois contre 9 seulement pour 2017. Idem pour « *le 12 du Serpentin* » qui met à disposition des enfants depuis la rentrée scolaire d'août 2017 10 places « *tables de midi* » supplémentaires.

Dès le 01.11.2017, la nouvelle Halte-Garderie du Centre-ville, offre 6 places d'accueil tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 17h00.

La structure d'accueil parascolaire « *Le Carambole* » déménagera au mois d'août 2018 dans de nouveaux locaux. Ces derniers seront aménagés pour permettre l'ouverture de 10 places supplémentaires, ainsi que la création de 30 places « *tables de midi* ».

## **131.01 Service administratif**

### **30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Un nouveau besoin de 0.95 EPT a été validé par le Conseil communal, ce qui permettra au SAE d'assurer les prestations en lien avec l'augmentation du volume des prestations aux familles.

### **36 Charges de transfert**

36360.00 subventions aux organisations privées à but non lucratif.

Un montant de 32'500 francs a été réattribué à la Halte-garderie (entité 131.03) conformément à la note au Conseil communal du 06.06.2017. Ce montant n'a pas été changé d'entité pour le budget 2018 mais le sera pour 2019.

Conformément à la demande du Conseil communal, un montant de 9'000 francs correspondant +/- à 5% a été supprimé sur les subventions attribuées par le SAE.

## **131.02 Contribution aux crèches**

### **36 Charges de transfert**

Les mesures mises en place en 2015 & 2016 sont pérennes. Malgré une augmentation du nombre de places d'accueil et partant de familles subventionnées, les contributions aux crèches restent stables.

A noter que pour les familles qui résident en Ville de Neuchâtel, il n'y a plus d'attente en crèche excepté quelques demandes encore non satisfaites pour les bébés.

## **131.03 Accueil pré-scolaire**

### **30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Il n'y a pas d'EPT supplémentaire pour les crèches, hormis pour celle du Centre-ville qui couvrait seulement 9 mois d'exploitation en 2017, et pour la Halte-garderie, pour 2 mois d'exploitation également en 2017.

Idem que pour les comptes 30, le coût de fonctionnement de la crèche du Centre-Ville et de la Halte-Garderie concerne 12 mois.

#### **131.04 Accueil para-scolaire**

Les mesures d'efficacités mises en place en 2015 & 2016 sont pérennes. Ainsi, l'augmentation de 144 places d'accueil ces 5 dernières années, n'a pas entraîné d'augmentation proportionnelle. A relever que le taux d'occupation des structures d'accueil parascolaire communales est supérieur à la moyenne cantonale.

Par ailleurs, les réinscriptions et inscriptions des enfants sont désormais réalisées au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année, ce qui permet à toutes les familles d'avoir l'information concernant les places attribuées respectivement fin mars et fin avril. Il n'y a plus d'attente complète pour des familles, uniquement quelques périodes de midi, pour laquelle les parents ont dû trouver une solution alternative.

#### **30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

1 et 1.2 EPT supplémentaires ont été alloués respectivement au « *12 du Carambole* » et au « *Carambole* » afin de permettre l'agrandissement de la structure (+ 40 places) au 01.08.2018.

#### **31 Charges de biens, services, autres charges d'exploit.**

Idem que pour les comptes 30, pour les coûts de fonctionnement, suite à l'agrandissement du Carambole.

### 132 Ecoles

#### **132.01 Enseignement obligatoire**

#### **31 Charges de biens, matériel et autres charges d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Les prestations de services de tiers sont affectées aux projets suivants :

- Fête de la Jeunesse : 50'000 francs
- Sport scolaire facultatif : 20'000 francs
- Marathon des écoliers : 7'500 francs

- Devoirs surveillés : 120'000 francs
- Théâtre : 5'000 francs
- Fruits à la récré : 8'000 francs
- Soutien aux manifestations scolaires : 10'000 francs
- Autres : 14'500 francs

### **36 Charges de transfert**

#### **36120.00 Dédomm. Communes et synd. Intercommunaux**

Ecolage versé à l'éorén. Dans son budget 2018, l'éorén prévoit une charge nette à répartir entre les communes de 65'068'000 francs, contre 64'943'000 au budget 2017. Il a donc été décidé de maintenir stable les prévisions de versements, notamment au vu des acomptes versés en 2017. Ainsi, le montant total versé à l'éorén est budgété à 29'458'400 francs (la différence de 10'000 francs provient d'un montant versé à l'éorén dans le cadre de la Fête de la Jeunesse, pour la création des costumes).

Le rapport à l'appui du budget de l'éorén fourni le détail de calcul et les principaux changements opérés.

#### **36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif**

- Neuchâtel Junior College – Contribution de siège : 50'000 francs
- Université populaire Neuchâtel : 10'000 francs
- Colonies de la Rouvraie : 16'000 francs
- Passeport vacances : 15'000 francs
- Ecole de Droguerie : 50'000 francs
- Course Desor : 2'000 francs
- Divers : 2'500 francs

La participation à la copropriété de la Rouvraie est dorénavant comptabilisée sous 39200.00 (82'000 francs)

#### **36370.00 Subventions aux personnes physiques**

- Subsides pour camps de ski et camps verts : 7'000 francs
- Subsides pour transport des élèves de Chaumont : 10'000 francs
- Autres : 3'000 francs

36600.00 Amort. planif., subve. d'investissements

Il s'agit des amortissements liés à la participation dans la rénovation du bâtiment de l'école suisse de droguerie (les intérêts sont comptabilisés sous 39400.00). (Anciennement attribué à la direction Jeunesse et Intégration)

## **42 Taxes**

42400.00 Ventes

Recettes liées à la vente des calendriers scolaires.

## **132.02 Service médical**

La réforme de la santé scolaire modifie en profondeur l'organisation médicale en faveur des élèves. En effet, dès la rentrée d'août 2018, l'ensemble du dispositif de la santé scolaire sera piloté par l'éorén, permettant ainsi d'harmoniser les pratiques et d'assurer l'égalité de traitement pour l'ensemble des élèves du cercle scolaire.

Le service médical a mis sur pied un programme de santé scolaire cohérent et répondant aux nouvelles directives de l'Etat. Ce programme a été proposé à l'ensemble des communes de l'éorén qui ont toutes signé une convention avec la Ville et engagé le SME comme prestataire principal.

Ainsi, à la rentrée 2018, l'équipe du service médical de la Ville devra être reprise par l'éorén afin de constituer le nouveau service de santé de l'éorén. Par rapport à la situation actuelle cela devrait permettre une économie par rapport à la charge supportée actuellement par la Ville, mais qui ne peut pas être estimée.

## **31 Charges de biens, services et autres charges d'exploit.**

31302.00 Médecins/dentistes

Il s'agit du montant versé aux médecins travaillant sur mandat pour le service. Avec la réforme de l'organisation de la santé scolaire, le nombre d'interventions nécessitant des médecins est réduit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agissait du montant versé à la monitrice en prophylaxie dentaire.

Cette prestation a été internalisée en mettant en valeur les compétences des secrétaires qui toutes deux disposent d'une formation d'assistante dentaire et d'expérience en matière de prophylaxie dentaire. Cette prestation pourra être proposée sans augmentation de temps de travail.

### **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Subventions dentaires versées selon conditions de revenus. Montant adapté à la dépense effective 2016.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Cette nature ne contient plus que les frais de vaccinations facturés aux parents. L'audiométrie est désormais comptabilisée sous 46120.00

### **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédommagements des communes et synd. interco.

Sous cette nature sont budgétés :

- Participation de l'éorén aux frais de santé scolaire des élèves du cycle 3 : 225'000 francs
- Participation de l'éorén aux frais de dépistages dentaires des élèves du cycle 3 : 25'000 francs
- Participation des autres communes aux frais de santé scolaire : 71'000 francs (y compris audiométrie)

## **14. Mobilité**

### **Remarques générales**

En 2018, les résultats de deux analyses fondamentales pour améliorer la plateforme de mobilité de la gare sont attendus : Les flux dans et autour de la gare auront été analysés au profit d'un large groupe de partenaires ; la faisabilité d'une nouvelle passerelle au-dessus des rails aura été examinée sur demande des acteurs institutionnels impliqués. Le réaménagement provisoire de la place Blaise Cendrars sera réalisé au printemps.

En étroite collaboration avec les Directions des Infrastructure, de la Sécurité et de l'Urbanisme, plusieurs projets seront poursuivis, voire mis en œuvre. La question de l'accessibilité de la zone piétonne quand on en sortira les bus ainsi que la gestion des futures bornes seront priorisés.

Concernant la mobilité cyclable, plusieurs thématiques devront être menées de front : consolider l'essor extraordinaire de NeuchâtelRoule sur le littoral ; définir un plan de stationnements pour vélos, adapter des bases légales, planifier l'amélioration des itinéraires cyclables, etc.

Finalement, l'accueil fait à l'abonnement jeune pour les moins de 26 ans doit être accompagné étroitement de sorte à disposer des chiffres crédibles lors de l'évaluation de la mesure début 2021.

Sur le plan comptable, l'ensemble des activités en lien avec la mobilité (transport publics, mobilité douce, mobilité professionnelle, infrastructure et signalisation, etc.) est désormais inscrit sous l'entité de gestion 146.01 Mobilité. L'entité de gestion 146.03 Développement durable concentrera désormais les actions en lien avec le développement durable et la protection de l'environnement.

Cette réorganisation comptable offre une meilleure vision d'ensemble des prestations fournies par la Ville et des coûts liés à la mobilité dans toutes ses dimensions.

Le tableau en annexe présente la répartition des charges et recettes par projets. Les projets, Neuchâtelroule, Vélostation, Promotion mobilité douce et Infrastructure et signalisation étaient préalablement intégrés au budget de l'entité 146.03 et ont été transférés au budget de l'entité 146.01.

3 points principaux, repris ensuite, sont à relever :

- L'élargissement de l'abonnement jeunes aux jeunes adultes représente un coût de CHF 300'000.-
- La part au pot commun des transports est réduite de CHF 630'000.-
- La suppression de la subvention pour les abonnements mensuels en faveur des adultes réduit le total de la subvention de CHF 200'000.-.

## 146 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité

### **146.01 Mobilité**

#### **30 Charges du personnel**

##### 30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

La coordinatrice de projet pour le développement durable est désormais budgétée sous l'entité 146.03 (0.6 EPT).

##### 30300.02 Civilistes et autres contrats particuliers

Personnel du service civil engagé en soutien de l'équipe Neuchâtelroule (rapatrié du 146.03)

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

Voir détails de la répartition des charges par projets dans le tableau en annexe.

##### 31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Il s'agit principalement du matériel pour Neuchâtelroule (40'000 francs) et d'infrastructure et signalisation (10'000 francs).

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit principalement des charges pour Neuchâtelroule (entretien, réparation, hotline, surveillance, graphisme, communication, etc. (140'000 francs), et des coûts d'achat des cartes journalières CFF et Navigation revendues (216'800 francs). Le solde se répartissant sur les différents projets et événements organisé par le service.

##### 1300.04 Cotisations

- Conférence des Villes pour la Mobilité : 4'000 francs
- Association suisse des véhicules routiers électriques et efficaces : 1'700 francs
- OuestRail : 250 francs
- Rue de l'Avenir : 50 francs
- Fédération du Transjuralpin : 1'000 francs

- Association du Parc régional Chasseral : 100 francs
- Conférence Vélo Suisse : 250 francs
- Association Coordination 21 : 300 francs
- Association Pro-Funi : 100 francs
- Autre : 250 francs

#### 31332.01 Contrat de prestations informatique

Il s'agit des coûts de licence pour l'exploitation de Neuchâtelroule. Ce montant est calculé en fonction du nombre de vélos (cadenas) et de stations.

#### 31700.09 Autres frais (hors repas et déplacements)

Il s'agit des indemnités pour le personnel bénéficiaire de l'Aide sociale engagés par Neuchâtelroule.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

#### 33001.00 Amort. planifiés, routes/voies de comm.PA

- Gare CFF - Monitoring des flux : 15'000 francs

#### 33004.00 Amort. Planif., terrains bâtis PA du cpte général

- Mesures d'agglomération dans le cadre du réaménagement espaces publics CSEM-EPFL-IMT : 38'000 francs
- Étude des mesures d'agglomération, Service du dev.urbanistique, Porte Sud de la gare : 8'000
- Assainissement énergétique "Cité de l'énergie", 6ème étape, action transports : 9'000 francs

#### 33006.00 Amort. Planif., biens meubles PA du cpte général

- Réalisation d'une vélostation à la place Blaise-Cendrars : 5'000 francs
- Acquisition de 40 vélos et 9 vélos électriques pour la location : 15'000 francs

#### 33009.00 Amort. Planif., autres immo. Corporelles PA

- Amortissements participation SLNM : 10'600 francs
- Amortissements participation TransN : 17'500 francs
- Mise en place d'un système de vélos en libre service : 36'500 francs

## **36 Charges de transfert**

### **36110.00 Dédommagements cantons et concordats**

Part au pot commun des transports. La nouvelle répartition entre les communes de la charge des transports (60% qualité de la desserte, 40% population) est favorable à la Ville de Neuchâtel, qui voit sa participation baisser de 630'000 francs alors que la charge globale à répartir entre les communes augmente de près de 3'000'000 de francs.

### **36340.00 Subventions aux entreprises publiques**

- Fête des Vendanges : 50'000 francs
- NoctamRUN : 35'000 francs
- Ligne 121 : 110'000 francs
- Autre projet COMUL : 50'000 francs
- Snowbus : 5'000 francs
- Autres actions : 10'000 francs

### **36350.00 Subventions aux entreprises privées**

- Festi'Neuch : 5'000 francs
- Autres actions : 10'000 francs

### **36360.00 Subventions aux orga. Privées à but non lucratif**

- Pro Vélo : 3'000 francs

### **36370.00 Subventions aux personnes physiques**

- Soutiens abonnements jeunes 0-20 ans : 500'000 francs
- Soutiens abonnements jeunes 20-25 ans : 300'000 francs
- Soutiens abonnements adultes : 300'000 francs
- Subvention Newride (scooter électrique) : 4'000 francs

Le Conseil communal propose la suppression de la subvention pour les abonnements mensuels adultes (26 à 64 ans). En effet, dans une vision de fidélisation des utilisateurs des transports publics et d'encouragement au transfert modal durable, le Conseil communal souhaite concentrer son effort sur les abonnements annuels. De plus, l'analyse de la composition de la clientèle des abonnements mensuels amène deux constats :

- 1) Près de 45% des clients (1'530 personnes) sont des utilisateurs ponctuels (moins de 4 mois d'abonnement). Ce type d'utilisation

sporadique des transports publics n'apporte que peu d'opportunités en matière de transfert modal. Il ne paraît pas opportun de le subventionner.

- 2) Près de 35% des utilisateurs (1'330 personnes) achètent plus de 9 mois d'abonnements mensuels. Sachant que le prix d'un abonnement annuel correspond à 9 mensuels, ils n'achètent pas le titre de transport qui correspond à leurs besoins ni en termes de mobilité ni en termes de coûts. Pour rappel, l'abonnement annuel OndeVerte 2 zones adulte coûte 659 francs, alors que 12 mois d'abonnement mensuel correspondent à 876 francs, soit 33% de plus. Ce surcoût pour une prestation identique est ainsi également subventionné par la Ville (la subvention pour l'abonnement annuel est de 168 francs, contre 216 francs pour 12 abonnements mensuels).

La problématique d'un prix d'achat important pour l'abonnement annuel à payer en une fois étant reconnue, la Ville a demandé à OndeVerte de développer une solution de paiement de l'abonnement annuel par mensualités. Cette perspective permettra à tout un chacun de pouvoir choisir son titre de transport en fonction de ses besoins et non de son pouvoir d'achat. A ce jour, il est déjà possible d'acquérir un abonnement général annuel des CFF par paiement de mensualités, avec 5.7% de frais.

Une économie de près de 200'000 francs est attendue en tenant compte du transfert probable de certains clients mensuels vers l'abonnement annuel.

La sous-commission préavise l'acceptation de l'arrêté VII proposé par le Conseil communal.

36600.00 Amort. Planif., subve. D'investissements

- Participation Nouvelle Unité SNLNM : 23'000 francs

## **48 Revenus extraordinaires**

48500.00 Prélèv. Extrao, s/fonds et financements spéciaux

Prélèvement au fonds d'accessibilité au Centre-Ville pour le financement des 3 années de tests pour l'encouragement à l'utilisation des transports publics chez les 20-25 ans.

## **146.02 Fun'ambule**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31510.02 Entretien de véhicule

Montant du contrat de maintenance électrique adapté aux comptes 2016.

#### 31590.00 Entretien d'autres biens meubles

Montant attribué à la réserve en prévision de la grande révision qui aura lieu en 2019.

## **146.03 Développement durable**

### **30 Charges du personnel**

#### 30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Dans cette entité de gestion sont désormais comptabilisés les traitements de la coordinatrice de projet (0.6 EPT) et 1/3 du traitement du délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable (0.33 EPT).

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

Sont intégrés dans ces natures les ressources nécessaires pour le développement de projets favorisant le développement durable. On citera notamment le travail d'information et promotion par l'élaboration de guide à destination du public (« Consomme en ville », « Events en Ville », etc.), la mise sur pied et la promotion d'action de type « Neuch répare » ou des « boîte à troc ».

Cette entité de gestion est également responsable de projets transversaux mettant en avant la durabilité dans les prestations et procédures de la Ville avec des réflexions sur les achats durables par exemple.

| Mobilité - Charges et recettes par projet (en milliers de francs) |  |                       |                    |                |                   |                   |                |             |              |                 |
|---|--|-----------------------|--------------------|----------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------|--------------|-----------------|
| N° compte   | Nature   | Carte journalière CFF | Transports publics | Neuchâtelroule | Infra. et signal. | Promo. Mob. douce | Mobilité prof. | Vélostation | Non attribué | Total           |
| 30  | Charges de personnel                               |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 324.9        | 324.9           |
| 30300.02  | Civilistes et autres contrats particuliers         |                       |                    | 21.5           |                   |                   |                |             |              | 21.5            |
| 31000.00  | Matériel de bureau                                 |                       |                    | 0.5            |                   |                   |                |             | 2.0          | 2.5             |
| 31010.01  | Matériel d'exploitation et fournitures             |                       |                    | 40.0           | 10.0              |                   | 5.0            | 4.0         |              | 59.0            |
| 31010.02  | Carburants voitures/machines                       |                       |                    | 2.0            |                   |                   | 1.0            |             |              | 3.0             |
| 31030.00  | Littérature spécialisée, magazines                 |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 0.5          | 0.5             |
| 31051.00  | Frais de réception                                 |                       |                    | 1.0            |                   | 1.0               |                |             | 2.5          | 4.5             |
| 31100.00  | Achats de meubles et machines de bureau            |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 1.0          | 1.0             |
| 31200.02  | Electricité  |                       |                    | 0.2            |                   |                   | 0.5            |             |              | 0.7             |
| 31300.01  | Prestations de service de tiers                    | 216.8                 | 5.0                | 140.0          | 5.0               | 10.0              | 22.5           | 5.0         | 32.0         | 436.3           |
| 31300.02  | Frais bancaires et postaux                         |                       |                    | 1.0            |                   |                   |                |             | 1.2          | 2.2             |
| 31300.04  | Cotisations  |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 8.0          | 8.0             |
| 31300.05  | Frais de ports                                     |                       | 1.5                |                |                   |                   |                |             | 1.5          | 3.0             |
| 31300.80  | Téléphonie fixe                                    |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 1.1          | 1.1             |
| 31300.85  | Téléphonie mobile                                  |                       |                    | 0.6            |                   |                   |                |             |              | 0.6             |
| 31300.090   | Autres frais de téléphone                          |                       |                    |                |                   |                   |                | 1.0         |              | 1.0             |
| 31320.00  | Honoraires de conseillers externes et experts      |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 40.0         | 40.0            |
| 31332.00  | Contrat de prestation informatique                 |                       |                    | 64.0           |                   |                   |                |             |              | 64.0            |
| 31340.02  | Primes d'assurances véhicules                      |                       |                    |                |                   |                   | 4.5            |             |              | 4.5             |
| 31340.09  | Primes d'assurances                                |                       |                    | 6.5            |                   |                   |                |             | 0.2          | 6.7             |
| 31370.04  | Taxes pour véhicules de services                   |                       |                    | 0.5            |                   |                   | 1.0            |             |              | 1.5             |
| 31510.02  | Entretien de véhicule                              |                       |                    | 2.0            |                   |                   |                |             |              | 2.0             |
| 31700.03  | Frais de déplacements (autres)                     |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 0.5          | 0.5             |
| 31700.09  | Autres frais (hors repas et déplacements)          |                       |                    | 8.0            |                   |                   |                |             | 0.5          | 8.5             |
| 33001.00  | Amort. Planifiés, routes, voies de comm. PA        |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 15.0         | 15.0            |
| 33004.00  | Amort. Planif., terrains bâtis PA du cpte général  |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 55.0         | 55.0            |
| 33006.00  | Amort. Planif., biens meubles PA du compte général |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 20.0         | 20.0            |
| 33009.00  | Amort. Planif., autres immo. Corporelles PA        |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 64.6         | 64.6            |
| 36110.00  | Dédommagements cantons et concordats               |                       | 9'270.0            |                |                   |                   |                |             |              | 9'270.0         |
| 36340.00  | Subventions aux entreprises publiques              |                       | 260.0              |                |                   |                   |                |             |              | 260.0           |
| 36350.00  | Subventions aux entreprises privées                |                       | 15.0               |                |                   |                   |                |             |              | 15.0            |
| 36360.00  | Subventions aux orga. Privées à but non lucratif   |                       |                    |                |                   | 3.0               |                |             |              | 3.0             |
| 36370.00  | Subventions aux personnes physiques                |                       | 1'100.0            |                |                   | 4.0               |                |             |              | 1'104.0         |
| 36600.00  | Amort. Planif., subve. D'investissements           |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 23.0         | 23.0            |
| 39000.00  | Approvisionnement matériel et marchandises         |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 4.9          | 4.9             |
| 39100.00  | Prestations de services                            | 22.0                  |                    |                |                   |                   |                |             | 12.2         | 34.2            |
| 39101.00  | Prestations informatiques                          |                       |                    | 3.5            |                   |                   |                |             | 6.2          | 9.7             |
| 39200.00  | Fermages, loyers, frais d'utilisation              |                       |                    |                |                   |                   |                | 12.1        | 26.1         | 38.2            |
| 39300.00  | Frais administratifs et d'exploitation             |                       |                    |                |                   |                   |                |             | 0.3          | 0.3             |
| 39400.00  | Intérêts et charges financières théoriques         |                       |                    |                |                   |                   |                | 2.6         | 32.0         | 34.6            |
|   |  |                       |                    |                |                   |                   |                |             |              |                 |
| 42400.02  | Prestations de services pour tiers                 |                       |                    | -78.6          |                   |                   |                |             |              | -78.6           |
| 42500.00  | Ventes   | -216.6                |                    | -100.0         |                   |                   |                | -8.0        |              | -324.6          |
| 43900.00  | Autres revenus                                     |                       |                    | -90.0          |                   | -5.0              |                |             |              | -95.0           |
| 48500.00  | Prélèv. Extrao. s/fonds et financements spéciaux   |                       | -300.0             |                |                   |                   |                |             |              | -300.0          |
| 49100.00  | Prestations de services                            |                       |                    | -2.3           |                   |                   |                |             |              | -2.3            |
|   | <b>Total</b>                                       | <b>22.2</b>           | <b>10'351.5</b>    | <b>20.4</b>    | <b>15.0</b>       | <b>13.0</b>       | <b>34.5</b>    | <b>16.7</b> | <b>675.2</b> | <b>11'148.5</b> |

# Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement)

La Sous-commission financière III, composée de Mme Charlotte Opal (rapporteur), MM. Jean-Charles Authier et Antoine de Montmollin s'est réunie le 9 novembre 2017 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner le budget 2018. Ont également participé à cette séance MM. Fabien Coquillat, chef du développement territorial ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Olivier Lavanchy, responsable des caves ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; MM. Jan Boni, ingénieur forestier ; Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'Environnement ; Jean-Marc Boerlin, délégué au centre-ville ; Jean-Michel Ischer, délégué à l'immobilier et au logement et Marco Paolini, chef du Service de l'économie. Le délégué à l'énergie est excusé.

## Divers

### Personnel

Les Commissaires ont demandé à ce que les remarques du tableau de la page 7 du rapport général soient complétées avec les commentaires de séance.

A la Direction de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Economie, l'augmentation est de 0,59 EPT. Elle est due pour 0,5 EPT à la valorisation d'heures effectuées par des aides concierges auxiliaires en été et à divers ajustements pour 0,09 EPT. A noter qu'un poste à 50% de durée déterminée au budget 2018 du Service du développement territorial arrivera à échéance en avril 2018 et ne sera pas repourvu.

| Service   | Variation   | Remarques   |
|---|-------------|---|
| Bâtiments   | -0.80       | Transfert d'un poste à 80% à la gérance   |
| Concierges  | 0.50        | Valorisation des heures des concierges auxiliaires d'été                        |
| Gér. bâtiments                                    | -0.20       | Transfert du gérant 1 EPT à l'économie et transfert de 0.8 depuis les bâtiments |
| Service du dév. Territorial                       | 0.08        | Variation suite à la réorganisation du service                                  |
| Economie  | 1.01        | Transfert d'1 EPT depuis la gérance   |
| <b>Total Urbanisme, Environnement et Economie</b> | <b>0.59</b> |   |

L'ancien gérant des immeubles est devenu délégué à l'immobilier et au logement, dès avril 2017. Il est rattaché au Service de l'économie (création d'un poste). Un responsable de gérance a été engagé.

Il est souhaité que les tableaux des premières pages soient repris et expliqués à chaque fois.

## 01 Chancellerie

### 100 Directions / Chancellerie

#### **100.02 Direction de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Economie**

Au vu de la nouvelle répartition des dicastères, le prochain budget sera modifié. Le budget présenté ne correspond pas à la gouvernance de 2018.

#### **30 Charges de personnel**

##### 30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La secrétaire de direction a dû en 2016 diminuer son poste de 20% pour effectuer son travail de Bachelor en cours d'emploi à la HEG. A la fin des études en juin 2017, le poste a été rétabli à 100%. Les 20% restant ont été transférés temporairement au Service des bâtiments et du logement, pour le chargé de projet. Le Service des finances a oublié qu'il s'agissait d'un transfert et a supprimé le 20% des budgets du 100.02. Il a été récupéré, à 10% pour la chargée de projet et 10% pour la secrétaire. Le poste du secrétariat a été complété par 10% au Service de l'économie.

A la Chancellerie, qui regroupe également les entités de gestion des directions, augmentation de 0,4 EPT suite à la validation d'une demande de nouveau besoin pour un poste de chargé(e) de projet à la Direction de la Sécurité.

| Service  | Variation   | Remarques   |
|--|-------------|---|
| Direction des Infrastructures et Energies, Sécurité et dév | 0.40        | Nouveau besoin, poste à 40% de chef-fe de projet dir. Sécurité                              |
| Direction Urbanisme, Environnement, Economie               | 0.20        | +10% Secrétaire Dir. + 10% Chargée de projet (20% au budget 2016 passé à la trappe en 2017) |
| Communication et information                               | -0.20       | Réduction poste de secrétaire rédaction   |
| <b>Total Chancellerie</b>                                  | <b>0.40</b> |   |

En résumé le poste de secrétaire de direction était à 100% jusqu'en mai 2016. Depuis ce moment-là il est passé temporairement à 80% jusqu'en juin 2017, date à laquelle la titulaire du poste a terminé ses études.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31051.00 Frais de réception

31300.01 Prestations de services de tiers

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Ces comptes ont été réduits dans le cadre des économies budgétaires. Il s'agit plus de diminuer les marges de manœuvre sur des projets que de réductions des prestations.

31700.01 Frais de repas

31700.02 Frais de déplacement (véhicule privé)

Ces deux comptes correspondent aux frais forfaitaires prévus pour les membres du Conseil communal, en l'occurrence pour le directeur de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement.

31700.03 Frais de déplacement (autres)

Ce compte, qui correspond aux déplacements du personnel de la direction, a été réduit pour correspondre à la réalité.

### **36 Charges de transfert**

3635000 Subventions aux entreprises privées

Ce compte contient les subventions pour la mise en lumière des vitrines du centre-ville.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Ce compte contient les subventions pour la mise en lumière des bâtiments du centre-ville.

## 04 Economie

108 Service de l'économie, délégué(e) au centre-ville, délégué à l'immobilier et au logement

**108.00 Economie**

**30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

|          |      |   |
|----------|------|---|
| Economie | 1.01 | Transfert d'1 EPT depuis la gérance : L'ancien gérant est devenu le délégué à l'immobilier et au logement, rattaché au Service de l'économie. Un responsable de gérance a été engagé. |
|----------|------|---|

La création de ce poste relève d'une analyse et permet à la Ville de Neuchâtel d'avoir une présence dans des domaines stratégiques. Pour rappel, les missions du délégué à l'immobilier et au logement sont les suivantes :

- Participation active à la mise en œuvre de la politique du logement de la Ville
- Engagement en faveur du développement de projets visant la construction de logements pour personnes âgées et d'utilité public
- Soutien à la politique de la Ville visant une utilisation optimale des locaux commerciaux privés au centre-ville
- Conseils sur les questions immobilières et liées au droit du bail
- Représentation de la Ville dans les milieux immobiliers et du logement, ainsi que dans domaines liés à la politique sociale du logement
- Accompagnement de locataires devant trouver un logement dans les situations où la Ville souhaite déconstruire des immeubles pour mieux densifier

**31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31020.00 Imprimés, publications

Il s'agit d'achats de pages dans le Vivre la Ville pour valoriser le centre-ville. Ces montants se trouvaient auparavant au 31300.01. La Ville doit

en effet payer lorsqu'elle souhaite utiliser des pages publicitaires, même si c'est son journal. Les commissaires s'interrogent sur cette manière de faire.

31051.00 Frais de réception

Environ la moitié du montant est liée au cocktail des entreprises.

31300.01 Prestations de services de tiers

Diminution liée aux restrictions budgétaires. Ce compte finance principalement les animations du centre-ville.

## **36 Charges de transfert**

36350.00 Subventions aux entreprises privées

Appui aux manifestations et aux entreprises ; Fondation Suisse de recherche en microtechnique (Micro 18), Salon de l'immobilier, Nouvel-an chinois et Artisanales de Noël.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

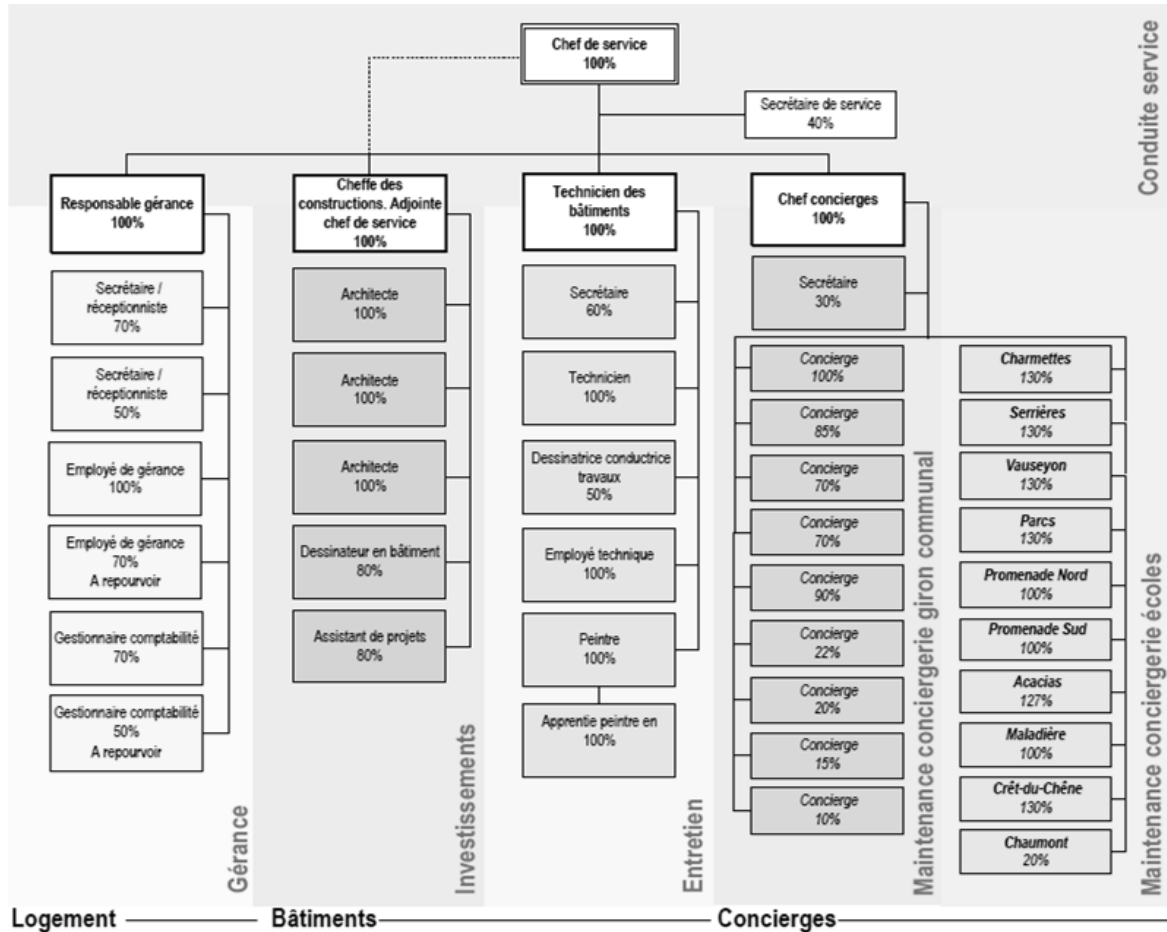
Diminution de la subvention à Neuchâtel Centre de 5%, selon décision du Conseil communal dans le cadre du traitement des subventions dans le budget 2018, suite à la votation concernant RIFRONT.

## 08. Urbanisme

### Acronymes

PF : patrimoine financier

### 119.00 Service des bâtiments et du logement



### 119.01 Gérance des bâtiments

#### 30 Charges de personnel

##### 30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

0.8 EPT a été transféré du 119.02 (bâtiments) au 119.01 (gérance), cela a permis la création du poste de responsable de gérance, suite au départ du chef de la gérance qui est devenu le délégué à l'immobilier et au logement pour les raisons stratégiques déjà évoquées.

Ce transfert a été décidé suite à une analyse globale permettant d'assurer le bon fonctionnement de la gérance, par un suivi rigoureux des dossiers, tout en préservant des prestations sociales et d'accompagnement. A la lumière des résultats il a été décidé de garder les mandats externes, en particulier ceux de Prévoyance.ne. Cette décision a permis d'offrir des procédures de qualité au sein de la gérance, en plus des revenus financiers générés.

### **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

Des nouvelles natures terminant par « - Abalmmo » ont été créées et les anciennes auraient dû être supprimées mais certaines apparaissent encore par erreur au budget. Les comptes 31200.09 et 31990.00 devraient être à zéro car ils sont budgétés respectivement dans le 31200.39 et le 31990.30. Le montant en surplus s'élève à 548'000 francs.

31051.00 Frais de réception

Frais de manifestation ou d'accueil qui ne peuvent pas être imputés sur des crédits d'investissements.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit de petits mandats d'accompagnement.

31620.00 Mensualités de leasing opérationnel

Ce compte apparaît deux fois, le deuxième devrait porter le numéro « 31620.30 » avec la mention « - Abalmmo ».

La différenciation sert à ne pas mélanger les comptes de la gérance avec ceux des autres entités de la Ville, car les natures portant la mention « - Abalmmo » concernent des locatifs. Cela permet des refacturations et du suivi.

## **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Arrêt de l'ancienne loi d'aide à la personne (LCAP), conventions tripartites et diminution des subventions. Ce compte comprend aussi l'aide à la personne pour les logements des Cadolles.

## **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Mandat pour prévoyance.ne, la Fondation Maison pour Personnes Agées (FMPA), la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement (FEE) et valorisation du travail des collaborateurs.

Remarque 426, en page 14 : la raison principale de la déviation est que des mandats de gérance ont été retirés par prévoyance.ne (rue des Parcs).

42600.00 Remboursement de tiers

Dans ce compte se trouve le remboursement des travaux facturés aux locataires.

## **44 Revenus financiers**

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

L'augmentation de 345'000 francs comprend la prise en compte d'un loyer de la Villa Perret et la mise à niveau en fonction des comptes 2016.

### **Premières pages**

Page 9, point 312. Il s'agit d'une erreur, ce point n'existe plus, car il avait été comptabilisé à double.

Page 10, point 319. Il s'agit à la fois d'un doublon avec un réajustement selon projection sur les comptes 2016-2017.

## **119.02 Bâtiments**

### **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

31051.00 Frais de réception

Frais de manifestation ou d'accueil qui ne peuvent pas être imputés sur des crédits, car ils ne sont amortissables.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit de petits mandats d'accompagnement.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

Les amortissements supplémentaires qui apparaissent dans les comptes 33 sont compensés par les revenus extraordinaires qui se trouvent au 48. L'impact des amortissements est ainsi annulé.

### **39 Imputations internes**

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

C'est le coût de la dette qui diminue de 342'400 francs. Il s'agit d'une répartition de la dette (charge de la dette au prorata de la valeur au bilan des objets).

Le rapport d'information du Conseil communal à venir sur les principes de réévaluation devrait permettre d'apporter un éclairage complémentaire et répondre aux interrogations de la SCFIII. Ce rapport sera établi au début de l'année prochaine lorsque les réévaluations en cours en 2017 auront été terminées.

### **48 Revenus extraordinaires**

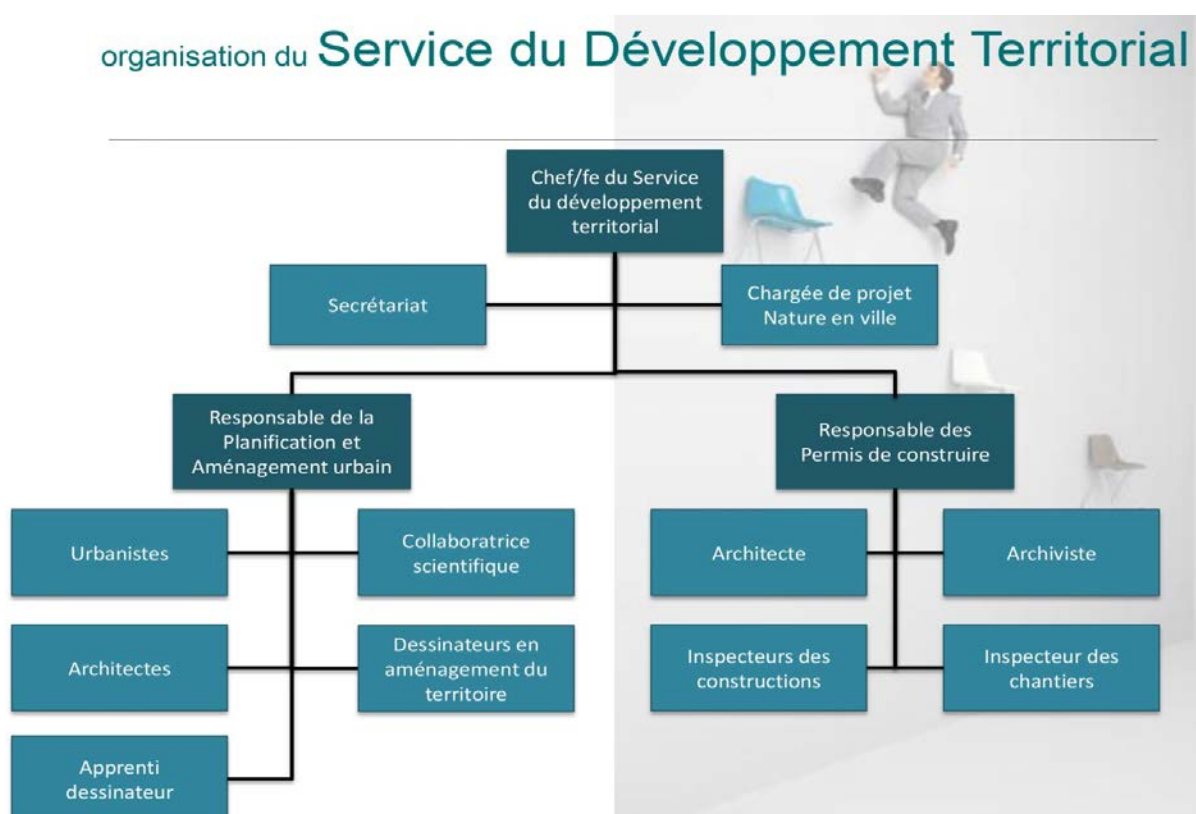
48930.00 Prélèvements/préfinancements du capital propre

Le dernier prélèvement a été fait en 2017. En effet MCH2 ne permet plus d'avoir de fonds. Le fonds d'entretien des bâtiments sera donc dissous à fin 2017 afin de respecter les nouvelles normes comptables.

Cette variation explique même plus que la différence entre les budgets 2017 et 2018 sur l'ensemble du 119.

## 120 Service du développement territorial

Le 118.00 a disparu suite à la réorganisation des services aménagement urbain/permis de construire et développement urbanistique, induite par le départ de l'ancien architecte-urbanisme communal. Une réflexion approfondie a été menée autant au niveau du fonctionnement que des ressources humaines et de l'aspect financier, pour une adéquation entre moyens et missions du service. De nouvelles entités ont ainsi été mises en place.



C'est pour cette raison qu'il est impossible de faire une comparaison entre les budgets 2017 et 2018 de ces entités, prises individuellement. Un comparatif global est donc proposé ci-dessous. Il montre une diminution de l'excédent de charges par rapport au budget 2017.

|                               | Budget 2017         | Budget 2018         | Écarts            |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| 30 Charges de personnel       | 2'055'500.00        | 2'099'800.00        | 44'300.00         |
| 31 Biens, Services, Marchand. | 398'800.00          | 303'000.00          | -95'800.00        |
| 33 Amortissements             | 552'000.00          | 526'000.00          | -26'000.00        |
| 35 Attrib. aux fin. spéciaux  | 50'000.00           | 50'000.00           | 0.00              |
| 36 Charges de transfert       | 20'000.00           | 19'000.00           | -1'000.00         |
| 39 Imputations internes       | 233'700.00          | 213'500.00          | -20'200.00        |
| <b>3 Total des charges</b>    | <b>3'310'000.00</b> | <b>3'211'300.00</b> | <b>-98'700.00</b> |

|                            | Budget 2017       | Budget 2018       | Écarts            |
|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 42 Taxes                   | 213'000.00        | 203'000.00        | -10'000.00        |
| 48 Revenus extraordinaires | 350'000.00        | 350'000.00        | 0.00              |
| <b>4 Total des revenus</b> | <b>563'000.00</b> | <b>553'000.00</b> | <b>-10'000.00</b> |

## **120.00 Développement territorial**

### **30 Charges de personnel**

#### 30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Les collaborateurs de cette nouvelle entité de gestion sont issus du 118.00, du 120.01 et du 120.02.

#### 30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Ce compte est budgété au Service des ressources humaines mais les montants sont imputés dans les services (30990.99, page 52).

### **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit de montants réservés pour de petits mandats d'accompagnement. Les gros montants sont pris dans les crédits d'investissement ad hoc.

## **120.01 Planification et aménagement urbain**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La nouvelle répartition des postes entre les différentes entités explique l'augmentation du montant.

## **120.02 Permis de construire**

### **42 Taxes**

42100.00 Emoluments administratifs

Concernant une possible augmentation des prix des permis de construire, il est à noter qu'ils ont déjà été augmentés en 2015 dans le cadre du règlement concernant les taxes et émoluments du Conseil général. A titre de comparaison, les émoluments de Neuchâtel sont plus élevés que ceux de la Ville de la Chaux-de-Fonds et ne sont pas plafonnés. A la demande de couvrir les frais de fonctionnement du service par les émoluments, il est répondu que le service doit être considéré d'un point de vue global, car les nouvelles constructions rapportent des recettes fiscales.

42400.02 Prestations de services pour tiers

Maintien des bonnes collaborations avec certaines communes mais moins d'engagement dans les mandats d'architecte-conseil, ce qui permettra de recentrer l'activité sur le territoire de la Ville.

## 121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

### **121.00 Délégué(e) à l'énergie**

#### **36 Charges de transfert**

36350.00 Subventions aux entreprises privées

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

## 36370.00 Subventions aux personnes physiques

Il s'agit du prélèvement au fonds photovoltaïques réparti selon le type de bénéficiaire. Le montant correspond au « 45110.00 Prélèvements sur les fonds du capital propre ».

En cas d'acceptation en décembre par le Conseil général du rapport concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et la création d'un fonds communal pour l'énergie, le fonds photovoltaïque sera dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les revenus qui s'y trouvent seront affectés au futur fonds communal pour l'énergie.

## 09. Environnement

### 122 Caves de la Ville

#### **122.00 Caves de la Ville**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit du contrat de tâcheronnage et du sponsoring de Festi'neuch (nouvelle prestation). En effet, un contrat a été signé en 2017 pour une durée de 3 ans, le delta s'explique par ce mandat.

#### **36 Charges de transfert**

##### 36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Cette subvention n'avait pas été budgétée en 2017. Elle est versée à l'association des amis des Caves qui participent bénévolement aux portes-ouvertes, aux apéros et tiennent le stand des amis des Caves à la fête des vendanges.

#### **42 Taxes**

##### 42500.00 Ventes

Les ventes se situent à 630'000 francs au 02.11.2017. Le budget 2018 prévoit une vente de vrac à hauteur de 180'000 francs environ. Le but

reste évidemment la vente de nos produits au détail, le vrac rapportant de moins bonnes marges.

### **43 Revenus divers**

43200.00 Variations de stocks, produits semi-finis et finis

43209.00 Variations de stocks (cpte de dimin. de revenu)

Il n'est par principe pas budgété de somme dans ces rubriques, cette décision a été prise avec la SCF III à l'époque. Elles ne sont activées que lors des comptes.

### **Remarque**

Un projet est en cours, qui vise à autonomiser les caves dès 2019 avec la Ville de Neuchâtel comme unique actionnaire. Le Conseil général sera saisi d'un rapport à ce sujet avant l'été.

### 123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

#### **123.00 Domaines**

#### **39 Imputations internes**

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

Ce montant s'explique par des réévaluations et par la répartition de la charge de la dette. Les terrains étaient sous-évalués.

#### **42 Taxes**

42600.00 Remboursement de tiers

Le montant est en lien avec la redevance sur les parkings. Une des redevances dépend du chiffre d'affaires et elle a évolué de manière positive au Parking du Port.

#### **49 Imputations internes**

49200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Adaptation du système comptable en fonction des baux. Il faut mettre ce compte en relation avec la rubrique « 44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF ».

La différence de 82'000 francs s'explique par l'imputation du loyer de la Rouvraie à la direction de l'Education, qui apparaissait auparavant au 44300.00.

## 124 Forêts

### **124.00 Forêts**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31051.00 Frais de réception

Ce compte est utilisé pour les agapes qui font suite aux visites de la forêt avec des groupes ainsi que celle servie lors de l'action « Un arbre pour chaque naissance » de l'agenda 21.

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Ce compte permet de payer les entreprises forestières mandatées pour le débardage, le déchiquetage et le transport du bois. Il est à mettre en lien avec le compte « 42500.00 Ventes ».

Les frais de certification FSC et PEFC se trouvent aussi dans ce compte. La facture pour 5 ans de certification (2018-2022) sera payée en 2018 (soit environ 20'000 francs).

##### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Des études étaient en cours mais sont terminées.

#### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

Les commissaires souhaitent connaître les objets amortis.

Sur le compte 33005.00 se trouve l'amortissement de 1'000 francs pour la pose de l'enrobé autour du centre forestier des Ponts-de-Martel ainsi que l'amortissement de la plus-value de 29'000 francs enregistrée suite à

la réévaluation du centre forestier du Marais-Rouge. Sur le compte 33006.00 sont comptabilisés 6'000 francs pour l'amortissement du véhicule tout terrain acheté l'an dernier pour l'équipe forestière des Ponts-de-Martel.

#### **45 Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux**

45110.00 Prélèvements sur les fonds du capital propre

Le fonds forestier s'ancre dans une base légale cantonale, soit la loi sur les forêts du 6 février 1996. Il répond à plusieurs buts, tel que l'entretien lourd, l'achat de forêts, l'entretien sur la durée de la forêt, la promotion de l'utilisation du bois ou lorsqu'il faut faire face aux coups durs (par exemple lors de dégâts aux forêts suite à une tempête). Selon l'article 72 de la législation concernée, l'utilisation de fonds forestier de réserve communal est du ressort du Conseil communal.

La différence avec 2017 s'explique par un prélèvement plus important, pour des missions qui apportent des bénéfices non comptables comme l'entretien des chemins (31'000 francs), les soins aux jeunes forêts (70'000 francs) ou les prestations immatérielles de la forêt que sont l'accueil du public (sports et loisirs) (70'000 francs) et les entretiens en faveur de la biodiversité (70'000 francs).

#### **48 Revenus extraordinaires**

48950.00 Prélèv. s/réserve liée au retraitement du PA

Un montant de 29'000 francs, portant sur la réévaluation du centre forestier du Marais-Rouge, est prélevé sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

125.00 Environnement, délégué(e) à l'environnement

#### **125.00 Délégué(e) à l'environnement**

Il n'y a pas de partie financière, car les charges sont réparties dans d'autres comptes, à l'exception du salaire du délégué à l'environnement.

## **Investissements**

La SCF III demande une modification dans le tableau de la page 173 : seules les dépenses engagées à la date du rapport apparaissent. Il faudrait également séparer le montant global du crédit et ajouter celui prévu par année.

### Parc de Vieux-Châtel

Vu la décision du 06.11.2017, c'est un montant de 1'300'000 francs qui est prévu et non pas 1'600'000 francs.

### Crédit pour imprévus

Il s'agit des anciens crédits de construction.

### Mesures du PDS Portes-Rouges

PDS = Plan d'arrêté de stationnement.

Le montant de 100'000 francs représentent les études.

### Révision du plan directeur et du plan d'aménagement

Le montant doit encore être affiné. La révision précédente était dans cet ordre de grandeur. Il s'agit du coût des mandats.

### Passerelle Fahys - Espace de l'Europe (étude préliminaire)

Montant prévu en vue de la préparation de la demande au CG.

### Mesures du projet d'agglomération, priorité A (avant-projets)

C'est la suite du projet centre et gare.

### Plan directeur du mobilier urbain

Ce compte ne devrait pas apparaître dans cette rubrique, le Conseil général s'étant prononcé à l'époque sur cet investissement. La présence de cet objet dans cette rubrique s'explique car il est tenu compte de la variation du plafond de la compétence du Conseil communal. En effet le montant en question se trouve dès lors dans ses nouvelles compétences.

# Rapport de la Sous-commission financière IV

(Sécurité, Infrastructures, Agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de MM. Jonathan Gretillat, Jules Aubert et Nicolas de Pury (rapporteur) s'est réunie le 14 novembre 2017 pour l'examen du budget 2018, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Frédéric Mühlheim, Commandant du SPS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades. Par ailleurs, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, a été invité pour la partie Energies.

## Remarques générales

Quelques informations générales sont données au préalable par la conseillère communale aux membres de la sous-commission, avant d'inviter les responsables des dicastères à participer à nos discussions.

Pour l'analyse du budget 2018, un commissaire propose d'analyser systématiquement les prestations de services de tiers (31300.01) et les honoraires de conseillers externes et experts (31320.00).

Une volonté générale de la Direction a été de réduire au maximum les coûts dans ces rubriques.

Une remarque en préambule: pour faciliter la lecture des comptes, il est demandé à ce qu'un astérisque soit ajouté dans les lignes des comptes lorsque des explications sont données dans l'annexe « Commentaires détaillés ». Cette façon de faire existe déjà pour les comptes du Canton.

Agglomération : le Conseil communal a la ferme volonté de relancer des projets de fusion cette législature.

Sécurité : avec l'arrivée de la directrice du dicastère au Conseil communal, en janvier 2017, le constat a été fait d'un manque de gouvernance adéquate dans ce service. Décision a été prise de tout remettre à plat, même si une réorganisation avait déjà pris effet deux ans auparavant suite à la perte des missions communales au profit de Police neuchâteloise (projet de loi LPol).

Cette réorganisation sera effective dès le 1.01.2018. Une économie à court terme de l'ordre de 300'000 francs est d'ores et déjà prévue, et pourrait même être améliorée à terme de manière pérenne. Ceci sans devoir recourir à de grandes vagues de licenciements mais en jouant sur des départs naturels et sur l'efficacité de la nouvelle organisation.

a) La structure du SIS actuelle disparaît. Il y aura dorénavant une distinction entre les missions des pompiers et des ambulanciers. Les employés seront soit des pompiers, soit des ambulanciers, les nouvelles normes ne permettant plus la polyvalence. Une meilleure synergie entre pompiers professionnels et volontaires est en cours d'analyse. Les coûts de ces dernières années sont dus à cette séparation des métiers et à l'obligation d'avoir des ambulanciers de niveau Ecole Supérieure (ES) pour répondre aux critères de certification IAS (Inter Association de Sauvetage) devenue obligatoire.

b) Le regroupement sur un même lieu de tous les collaborateurs de la sécurité en uniformes qui sont présents sur le terrain.

c) Concernant le sauvetage sur le lac, la réflexion se porte sur les prestations offertes par la Ville et rémunérées à un tarif inférieur à leurs coûts effectifs par le Canton. Le Canton veut encore réduire sa participation alors que les frais engagés par la Ville ne sont déjà pas couverts. Pour rappel, il n'y a pas d'obligation légale pour la Ville de mettre en place un service de sauvetage sur le lac, mise à part le fait de pouvoir intervenir dans les ports en cas de pollution avec des hydrocarbures par exemple.

Un commissaire demande pourquoi ne pas développer l'idée que toutes les professions d'urgence, dites de « piquet », ne soit pas centralisées pour tout le canton. Il est répondu qu'une réflexion est en cours dans le cadre d'une future maison suprarégionale de la sécurité. Actuellement, le territoire cantonal est découpé en 4 zones (les Montagnes, les 2 Vallées et le Littoral). La réforme qui est menée par la Direction de la sécurité et par la région Littoral qui souhaite développer sa propre maison de la sécurité, pourrait s'appliquer au canton de manière cohérente en temps voulu.

Infrastructures : au vu de nombreux départs à la retraite à venir, la réflexion pour 2018 est portée sur l'amélioration des synergies existantes entre les entités de la Voirie et des Parcs et Promenades.

## 07. Infrastructures

113 Service administratif infrastructures et énergies

### 113.02 Eaux

M. Schweiter, directeur financier de Viteos, nous annonce qu'il y a aura des changements importants en 2018 dans ce secteur, suite à des départs à la retraite. Un nouveau système de management de qualité (SMQ) est en train d'être mis en place. Une nouvelle équipe rajeunie et une nouvelle approche de ce type rencontre quelques résistances aux changements. Cela prendra donc du temps. Les renouvellements du personnel ont tardé en 2017, ce qui induira une amélioration financière sur les comptes 2017 par rapport au budget mais la situation sera rétablie dès 2018.

Viteos a intégré la commune du Val-de-Ruz dans sa distribution d'eau depuis 2017.

Sur 300 personnes employées par Viteos, près de 60 travaillent dans le secteur de l'eau.

Pour le budget 2018, les trois Villes prévoient moins d'investissements au vu de leurs difficultés financières actuelles.

Le budget « eau » est difficile à planifier pour Viteos car la consommation et la vente dépendent fortement des aléas du climat. La consommation pour la Ville n'est pas problématique avec la proximité du lac et l'Areuse. La problématique vient des achats et des reventes d'eau par le Sivamo -pompage dans le lac et redistribution dans le haut du canton.

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Comme expliqué plus haut, le montant de 4,8 millions de francs peut être revu à la baisse pour l'exercice 2018.

#### Investissements :

Lors d'un contrôle interne, Viteos a révélé une différence avec ce qui est annoncé dans le budget de la commune et l'investissement prévu chez Viteos selon le rapport commun qui est en préparation. Il faut rajouter 113'000 francs à l'investissement de 2 millions de francs prévu sous

l'intitulé « Remplacement de conduites du réseau de distribution d'eau » (p. 180).

Ce sont des conduites parfois centenaires qui sont remplacées. Toutefois, lors de chantier de renouvellement, le taux d'amortissement de 2% est appliqué.

De manière plus générale, Viteos va bien financièrement. Les défis sont cependant importants. Des investissements de plus de 25 millions de francs sont nécessaires ces prochaines années. L'engagement d'un « Asset Manager » permettra une optimisation de ces efforts financiers.

Le remboursement du prêt (60 millions de francs) qu'avait contracté Viteos auprès de la Ville lors de sa création arrive à son terme. La dernière tranche de 12,750 millions de francs sera versée ce mois de novembre 2017.

Un commissaire relève que cela signifie que la dette à long terme à fin 2018, qui doit s'établir à 329 millions de francs selon le budget 2018, augmentera dans une forte mesure malgré le remboursement du prêt Viteos, ce qui ne manque pas d'interpeller.

Viteos gaz : une convention de rétrocession signée par les Villes permet dorénavant une mise à niveau du montant de la rétrocession avec toutes les autres communes. Une unification validée au 1.01.2017.

### **113.03 Eclairage public**

La consommation d'électricité générale qui passe par Viteos est de 509 GWh/an, une moyenne stable. Concernant l'éclairage public, la consommation est en forte baisse. Le remplacement de l'éclairage par des ampoules LED est en avance sur le programme qui sera terminé en 2019.

## 114 Service technique

### **114.00 Bureau technique**

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Le montant de 80'000 francs prévu est une externalisation de mandats d'ingénieur. C'est une somme de petits mandats très spécialisés, comme des travaux concernant des soutènements de murs. (p. 85).

## 42400.02 Prestations de services pour tiers

Le gain attendu n'est plus que de 10'000 francs (104'000 francs dans les comptes 2016). Le mandat donné au bureau technique pour le Val-de-Ruz créait une surcharge de travail.

Le Val-de-Ruz s'appuyant trop sur ce bureau, cela desservait au final les missions du bureau technique pour la Ville. Le mandat a été résilié.

Concernant les EPT (p.7), il y a une suppression d'un 0,4 EPT. Ces travaux, non réguliers, seront externalisés dorénavant.

A la Voirie, il y a une augmentation de 0.46 EPT. Cela s'explique par la comptabilisation du cumul des heures des auxiliaires d'été à la déchetterie et au ramassage des déchets les week-ends. Ce n'était pas comptabilisé auparavant.

### Investissements

En page 173, un montant de 2 millions de francs est prévu concernant la pose de bitume phono-absorbant. Ce sont des sommes de 200'000 francs par an sur plusieurs années. Néanmoins, d'autres mesures anti-bruit doivent être prises, comme inviter les propriétaires à changer leurs fenêtres. La limitation de la vitesse des véhicules serait une autre mesure intéressante à prendre.

Une subvention fédérale équivalente des routes nationales compense cette dépense. Il existe un cadastre cantonal concernant le bruit. Le maillage de celui-ci n'est pas très fin, mais on peut voir quels sont les points problématiques en Ville.

## 115 Service de la voirie

### **115.01 Voirie**

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant de 1'590'000 francs est inscrit, avec une diminution de 60'000 francs par rapport au budget 2017. Le gros de ce montant est constitué par le mandat Vadec, le reste est l'élimination des déchets de balayages de rue, de transports, d'entretien routiers, de frais de génie civil ou de réfections de chaussée.

## 31010.02 Carburants voitures/machines

330'000 francs, c'est une baisse de 120'000 francs qui est prévue entre les budgets 2017 et 2018. C'est une volonté d'économiser des carburants tout en ne connaissant pas à futur le prix de ce marché fluctuant.

Un commissaire demande quelle est la politique d'achat et d'entretien des véhicules de la Ville, notamment en termes de centralisation et de synergies au sein des services, voire avec d'autres collectivités publiques (commune et canton).

La question reste ouverte pour toute la gestion des véhicules de la commune. La mutualisation entre la Voirie et les Parcs et Promenades est faite avec un seul garage à la rue des Tunnels. Les synergies existent donc déjà. Demeure la difficulté d'un achat groupé avec la loi sur les marchés publics. A chaque achat, une commission interne (Service de la voirie et Service des parcs et promenades) analyse lors d'une acquisition, l'optimisation en termes d'activité des deux entités, le cycle de vie, etc... Cela concerne 120 plaques d'immatriculation. L'achat récent d'une camionnette électrique est un bon signal, bien que coûtant deux fois plus cher.

Il y a également un potentiel d'économies entre la sécurité urbaine, les pompiers, les ambulanciers et la protection civile.

## **115.02 Déchets ménage**

Le ramassage des déchets ménagers représente encore un 5 à 10% en volume. A terme, tout sera totalement remplacé par des conteneurs enterrés. Ce retard est dû essentiellement à des problèmes techniques particuliers rencontrés pour enterrer les derniers containers. Le coût du nettoyage des containers revient à 260'000 francs/an.

## 35100.00 Attrib. aux financements spéc. capital propre

40'000 francs pour 2018 au lieu de 103'000 francs prévu en 2017. C'est une volonté de faire des économies sur la consommation des énergies fossiles.

## 33003.00 Amort. planif., autres ouvrages de génie civil PA

Il est annoncé que l'amortissement du PA va baisser à terme.

L'amortissement du « déficit fossile » est bientôt achevé. Un commissaire s'enquiert des démarches entreprises auprès du canton pour obtenir plus de flexibilité à futur, pour éviter de devoir potentiellement modifier chaque année la taxe sur les déchets ménagers.

## 116 Service des parcs et promenades

### **116.00 Parcs et promenades**

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant inscrit est de 260'000 francs. Certaines externalisations sont dues à des entretiens spécifiques sur des véhicules et des machines, l'intervention d'une entreprise en génie civil (ex: chambre d'eau). Comme le Service des parcs et promenade travaille avec un milieu vivant et est sujet aux aléas climatiques, les prestations, comme le nombre de fauches ou la quantité et le nombre d'arrosages, sont difficiles à budgéter. Il existe également une équipe d'arboristes grimpeurs mais les travaux trop importants sont confiés à l'externe. Le reste du montant est un cumul de petits mandats.

Concernant le ramassage des déchets le long des rives, l'investissement prévu de 200'000 francs (p. 181) ne concerne pas que les poubelles. C'est tout un concept qui doit être mis en place. Il concerne les usagers et les employés de la voirie, le type de containers, la mécanisation et surtout l'approche sécuritaire et ergonomique pour les employés. Dans le cadre de la santé et sécurité au travail, la voirie, les parcs et promenades et les domaines (bûcherons) ont été des services tests avant la mise en place d'un concept abouti de sécurité et santé au travail pour toute la commune en 2018.

A la remarque d'un commissaire, il est répondu que plusieurs containers pour le verre sont à disposition sur les rives, ceci depuis deux ans.

## 117 Station d'épuration des eaux et réseau (STEP)

### **117.00 STEP**

L'économie de 400'000 francs entre les budgets 2017 et 2018 montre la volonté de baisser les coûts tout en trouvant des synergies dans les prestations à fournir.

Un investissement de 1 million de francs est prévu pour un crédit d'étude sur les 45 millions de francs de l'investissement global envisagé s'agissant du traitement des micropolluants (p. 176). S'il y a un certain décalage des investissements prévus dans le temps, c'est dû à l'analyse faite avec des communes de l'autre côté du lac qui étaient intéressées par nos prestations, notamment dans l'optique de la gestion des micropolluants par notre STEP. Le Conseil d'Etat, de manière critiquable, ne désire pas entrer en matière sur le sujet pour des raisons d'aménagement du territoire notamment. Le projet de la STEP doit donc être redimensionné et les investissements revus. Un commissaire suggère que l'on fasse un suivi analytique dès maintenant pour le perturbateur endocrinien qu'est le glyphosate. Ce « nouveau DDT », sujet à bien des polémiques dont certaines bien instrumentalisées, se trouve malheureusement dans les eaux du réseau. Il est nécessaire d'avoir le courage politique et la volonté d'affronter une triste réalité. Quelles quantités de cet herbicide doivent encore boire quotidiennement nos concitoyens avant que des mesures soient prises ?

La gestion des micropolluants à la STEP pourra répondre pour une partie à cette problématique.

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant de 1,4 million de francs correspond à des travaux de génie civil, pour 200'000 francs à la charge d'élimination de boues et dépotoir de routes, le curage de conduites, etc. Ces charges sont à mettre en relation avec le compte 42400.02 (p.91) et commentaires détaillés (p. 154)

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Montant prévu pour 2018 : 100'000 francs, une baisse de 30'000 francs par rapport à 2017 suite au décalage dans les investissements.

## 10. Sécurité

### 126.01 Etat civil

Il y a un EPT en plus. Il s'agit de former en interne un officier d'état civil sur 3 ans, qui doit, dans ce laps de temps obtenir un brevet fédéral d'officier d'état civil. Le canton compte actuellement 12 officiers d'état civil, dont 4 en Ville de Neuchâtel, augmenté d'un apprenant pour la période 2018 à 2020.

#### 42100.00 Emoluments administratifs

200'000 francs sont inscrits au budget. Un manque à gagner de 20'000 francs par rapport à 2017. Il nous est annoncé que ce sera plutôt une perte de 13'000 francs. Il s'agit d'émoluments qui sont à la baisse selon la réglementation fédérale.

### 126.02 Contrôle des habitants

#### 36010.00 Quotes-parts revenus pour cantons et concordats

360'000 francs sont inscrits pour 2018. Une diminution de 40'000 francs par rapport à 2017. C'est la diminution de la rétrocession au canton liée à la baisse du nombre de permis de séjour et d'établissement.

#### 42100.00 Emoluments administratifs

580'000 francs inscrits au budget. La perte prévue est de 52'000 francs par rapport à 2017. Il s'agit des émoluments perçus sur les permis étrangers qui sont en diminution. Dorénavant, certains permis ne se font plus chaque année mais tous les cinq ans. C'est une réglementation cantonale. Ces émoluments vont pour 2/3 au canton et 1/3 à la Ville.

### Investissements

Pour information, un investissement de 20'000 francs est prévu pour 2020. Il s'agit du micro filmage concernant les archives. La méthode que doit choisir la Confédération n'est cependant pas encore arrêtée.

**128.00**      **Cimetière**

L'année a été mouvementée, suite à l'accident de l'employé préposé à l'incinération. Les incinérations ont dû être externalisées pendant huit semaines avec un coût supplémentaire de 13'000 francs qui n'a pas été reporté sur les familles en deuil. Cela a permis de réfléchir au futur pour une meilleure coordination entre les différents acteurs. Nous parlerons encore une fois d'un terme très à la mode en 2017 pour l'étude du budget à venir: synergie ! Cette « coopération créative » est bien sûr intéressante, elle nous fait penser à l'aphorisme bien connu du romancier Alexandre Dumas : « Un pour tous et tous pour un ! ».

Mais dans le cadre du cimetière, nous devrions préciser : « un pour tous...une dernière fois ! ».

Une synergie – terme donc plus approprié pour le XXI<sup>e</sup> siècle- est voulue entre les parcs et promenades, la sécurité urbaine et le cimetière pour gérer les carences en personnel. En plus de l'employé-incinérateur, le nouvel employé funéraire sera formé pour pouvoir pratiquer aussi les incinérations. Pour les habitants de la Ville, le coût de l'incinération est de 285 francs. Pour ceux qui avaient leur dernier domicile hors de la cité, le coût revient à 500 francs. Il est prévu que ces tarifs augmentent après les travaux à venir.

Investissements :

En plus du crédit déjà voté par le Conseil général en 2014 pour 5,8 millions de francs concernant les nouvelles infrastructures du cimetière, un complément de 2,3 millions de francs est demandé. Il sera soumis à l'approbation du Conseil général très prochainement (rapports 17-015 et 17-016).

151      Sécurité

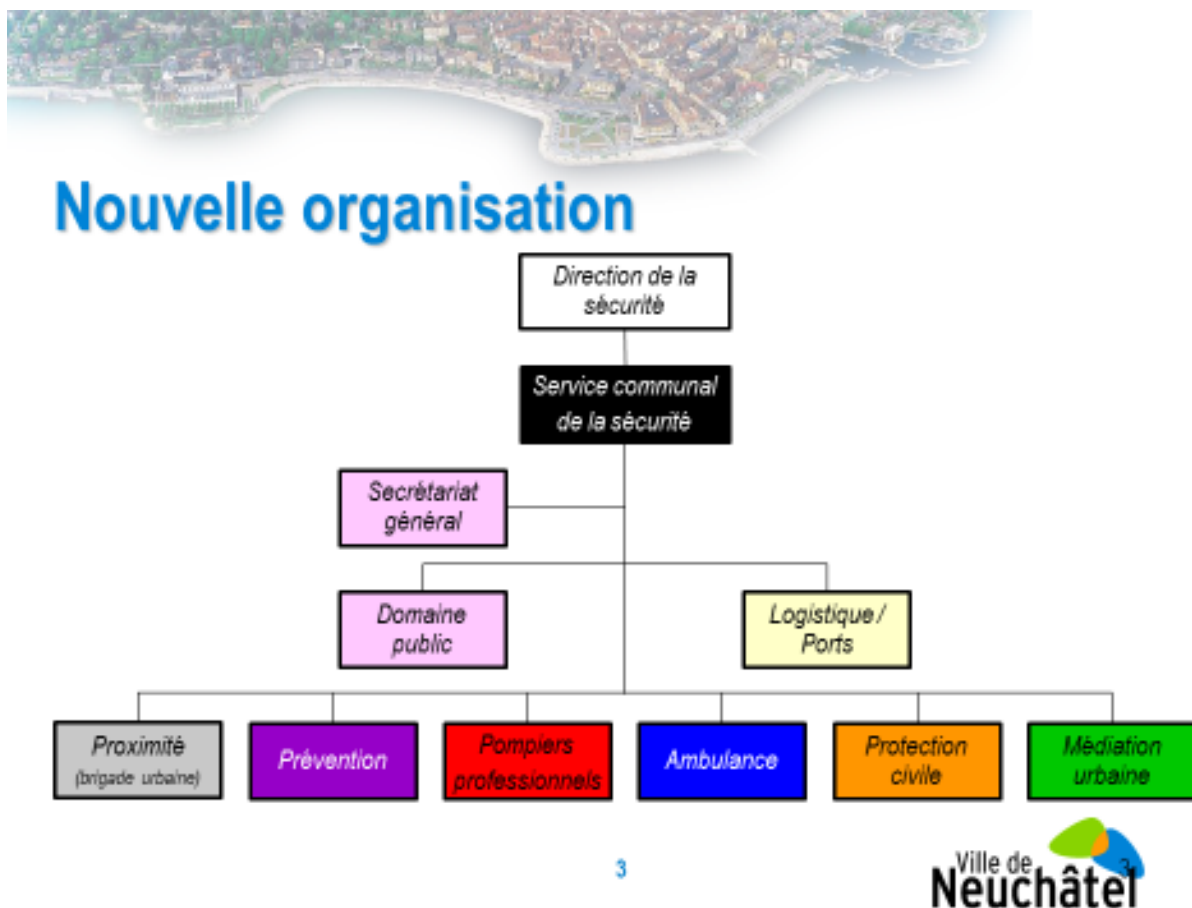
Comme annoncé dans les remarques générales, en première page de ce rapport, une réorganisation complète du Service de la sécurité a été effectuée durant le courant de l'année 2017. Elle deviendra effective le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cet important effort a eu pour nom de code «Charlotte et Fred». La gouvernance a été repensée, avec une dynamique « top-down » certaine, mais cohérente avec ce type de structure hiérarchique. Cette nouvelle organisation permet de clarifier certains flux et missions.

Le terme de synergie peut être encore une fois utilisé à bon escient. La réflexion de penser les missions depuis le regard du bénéficiaire-citoyen, un effet cette fois « bottom-up », est également judicieuse. La direction assure pouvoir remplir toutes les missions exigées, tout en respectant des réglementations parfois évolutives et génératrices de coûts.

Il a été présenté à la sous-commission un nombre de données prouvant une économie de 300'000 francs à court terme, puis d'au moins le même montant par la suite, soit 3 à 5% des charges totales. La direction du dicastère nous a démontré qu'un véritable travail de fond participatif a été accompli. On peut qualifier celui-ci de remarquable.

Avec cette réorganisation, les données pour le budget 2018 ne sont pas comparables avec les nouvelles entités par rapport aux anciennes de 2017. Il faut donc regarder les chiffres depuis les pages 111 et suivantes pour une lecture chiffrée du budget 2018.

### Présentation tableau 1 : Nouvelle organisation



Quelques changements récents concernant les entités de gestion :

Proximité : cette entité regroupe les anciennes entités de Stationnement et de Proximité (quartiers).

Prévention : cette entité regroupe toutes les activités de salubrité publique, de police du feu, de contrôle bruit.

Le SIS n'existe plus en tant que tel. Il est réparti en deux entités distinctes : les pompiers professionnels et les ambulances.

La médiation urbaine va former un pool de compétences avec des médiateurs et des travailleurs sociaux hors murs actuellement budgétés à la Direction de l'intégration. Ce pool sera formé de 5 EPT (3 EPT médiateurs urbains et 2 EPT travailleurs sociaux de proximité). Une économie de 5 EPT entre les deux directions est donc faite en reclarifiant les missions et les besoins du terrain.

Protection civile : pas de changement.

Présentation tableau 2 : résultat réel global



## Résultat réel global

| Totaux                       | Organisation 2017 | Organisation 2018 | Différence          |
|------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Charges                      | 34'485'400.00     | 34'174'000.00     |                     |
| <i>Dont reports internes</i> | 2'402'100.00      | 1'774'000.00      |                     |
| Charges réelles              | 32'083'300.00     | 32'400'000.00     | <b>+ 316'700.00</b> |
| Revenus                      | 23'846'500.00     | 23'850'400.00     |                     |
| <i>Dont reports internes</i> | 2'402'100.00      | 1'774'000.00      |                     |
| Recettes réelles             | 21'444'400.00     | 22'076'400.00     | <b>+ 632'000.00</b> |
| Différence                   | 10'638'900.00     | 10'323'600.00     | <b>- 315'300.00</b> |

8

Ville de  
**Neuchâtel**

## **Explications générales et groupes des comptes par nature**

Quelques données et explications sont transmises ci-dessous pour faire une comparaison entre les budgets 2017 et 2018. Afin d'éviter à la sous-commission les effets troublants d'une « Charlotte qui ne retrouverait pas ses petits », ce sont les montants globaux de l'ensemble des entités qui sont présentés ci-dessous :

### Charges 30100.01 Salaires et charges sociales (ensembles des entités)

Organisation 2017 : 17'106'300.- M

Organisation 2018 : 17'006'600.- M      amélioration de 99'700 francs.

Amélioration :    il y a une diminution d'effectifs de 3 EPT par transfert de la centrale 118 à la CNU et 2 EPT en moins chez les médiateurs urbains.

Détérioration :    équivalent d'1 EPT supplémentaire d'agent de sécurité publique (ASP) à la proximité et l'adaptation automatique des échelons pour les 160 employés de la Sécurité, soit plus de 400'000 francs.

### Charges 30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Organisation 2017 : 403'100.-

Organisation 2018 : 232'400.-      amélioration de 170'700 francs.

Amélioration :    pas d'aspirant Sapeurs Pompiers Professionnels cette année. Pas de frais d'écolage du centre de formation de Genève.

### Charges 31010.01      Matériel d'exploitation et fournitures

Organisation 2017 : 1'052'600.-

Organisation 2018 :    898'400.-      amélioration de 154'200 francs

Amélioration :    au budget 2017, un montant de 100'000 francs avait été prévu pour le réaménagement du port de Serrières, le reste est une imputation de dépenses à « Prestations de tiers ».

Charges 31300.01 Prestations de services de tiers

Organisation 2017 : 945'500.-

Organisation 2018 : 1'119'500.- détérioration de 174'000 francs

Détérioration: Financement « First Responder » pour 40'000 francs (premiers secours non professionnels arrivant avant l'ambulance).

Financement ACS (ambulancier chef secours) pour 70'000 francs = nouveau dans le dispositif cantonal.

Le reste concerne des imputations de dépenses de « Matériel d'exploitation et fournitures ».

Charges 33004.00 Amortiss. planifiés, terrains bâtis PA du cpte général

Organisation 2017 : 361'000.-

Organisation 2018 : 501'000.- détérioration de 140'000 francs

Détérioration: Réévaluation du patrimoine administratif

Charges 33006.00 Amortiss. Planifiés, biens meubles PA du cpte général

Organisation 2017 : 165'500.-

Organisation 2018 : 352'200.- détérioration de 187'000 francs.

Détérioration: Activation des achats de plus de 10'000 francs (MCH2)

Charges 36110.00 Dédommagements cantons et concordats

Organisation 2017 : 4'336'000.-

Organisation 2018 : 4'646'200.- détérioration de 310'200 francs.

Détérioration: Adaptation du montant facturé par le syndicat SPV (sapeurs-pompiers volontaire) contrebalancé par le dédommagement du syndicat à la Ville sur le compte

46120.00 « Dédommagement des communes et des syndicats intercommunaux ».

Revenus 42400.01 Taxes d'utilisation (parcomètres + parking payant)

Organisation 2017 : 7'232'600.-

Organisation 2018 : 7'387'000.- amélioration de 154'400 francs

Amélioration : Adaptation du montant sur la base des chiffres des années précédentes + nouvelles zones (mise en place du plan de stationnement 3). L'augmentation ne tient compte que des nouvelles zones à parcomètres, à l'ouest de la Ville.

Le montant de 7,387 millions de francs se compose des :

|  |              |
|--|--------------|
| Recettes parking barrières + parcomètres | 2,2 millions |
| Recettes ambulances                      | 4,5 millions |
| Domaine public (taxes d'utilisation)     | 680'000.-    |

Revenus 42700.00 Amendes sur stationnement

Organisation 2017 : 1'100'000.-

Organisation 2018 : 1'500'000.- amélioration de 400'000 francs

Amélioration : Adaptation du montant sur la base des chiffres des années précédentes. Le budget 2017 était sous-évalué. Il y a une mise à niveau des comptes 2016. Officiellement, il n'y a pas de volonté de mettre plus d'amendes. Cependant, et de manière tout à fait réglementaire, les ASP appliquent la réglementation en vigueur avec parfois la perception par le citoyen en 4 roues de se faire « chasser comme du gibier ». Ce n'est pas aussi plaisant qu'un dessert à la Charlotte russe, mais c'est bien ce que ressentent un certain nombre de citoyens qui ne s'abandonnent plus au plaisir de la « petite reine ». Il est vrai que pour cette catégorie de citoyens, la période de chasse est ouverte toute l'année...

## Revenus 48950.00 Prélèvement sur réserve liées au retraitement du PA

Organisation 2017 : 0.-

Organisation 2018 : 141'000.- amélioration de 141'000.-

Amélioration : le but est d'atténuer les effets de la réévaluation du patrimoine administratif

### **151.01 Domaine administratif**

Le domaine administratif regroupe dorénavant le secrétariat général et le domaine public (cf. tableau 1) Ces différences de terminologies s'expliquent par les données du budget 2018, arrêtées à la fin de l'été pour la publication du rapport sur le budget. Mais le travail de réflexion, pour finaliser l'organisation des nouvelles entités, a continué jusqu'à ce jour.

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant de 344'000 francs correspond aux mandats donnés pour les commandements de payer et les actes de défauts de biens. Les recettes se trouvent sous le compte 42400.01 ; 7'500 francs pour la SGA.

#### 42400.01 Prestations de services pour tiers

Un revenu de 584'000 francs est prévu dont 524'000 francs provenant des commandements de payer et des actes de défauts de biens (la charge est dans le comptes 31300.01).

Un commissaire demande ou nous en sommes dans les discussions concernant la concession SGA. Sachant que la ville de Genève touche environ 3,5 millions de francs annuels et Neuchâtel seulement 100'000 francs/an.

Les discussions sont en cours avec la direction de la SGA, la concession principale arrivant à échéance fin 2018. Au vu de la complexité d'un ensemble d'accords et certaines contre-prestations entre la Ville et la SGA, il y aura certainement une prolongation du délai de résiliation d'une année pour permettre d'y voir plus clair. Demeurent deux points en suspens :

- une bonne partie des espaces SGA violent la loi, d'après l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR, art. 96 et 97) ;
- le besoin de mettre n'importe quelle publicité sur des supports sis sur le domaine public, à peu près n'importe où. Une réflexion et surtout une limitation de cette pollution visuelle s'impose. Un groupe de travail est d'ailleurs en plein travaux au sein de l'administration pour clarifier et améliorer toute la signalétique de la commune.

### **151.02      Domaine logistique**

Le domaine logistique comprend la logistique pour toute la Sécurité et les ports (domaine autoporteur) (cf. tableau 1).

### **151.03      Ports**

Un montant de 95'000 francs a été alloué pour la réfection du port de Serrières. Une partie des travaux a été faite. Pour 2018, le montant de 50'000 francs est prévu (compte 31010.01, p. 113).

Un commissaire souhaite que la direction s'attèle à ce qu'une meilleure transparence soit offerte aux citoyens concernant la liste d'attente des locations de places d'amarrages. Des rumeurs persistantes laissent entendre que ce problème est plus que récurrent.

### **151.04      Brigade urbaine**

L'entité se nommera en fait définitivement Proximité et sera constituée de l'ancienne entité Stationnement et de l'entité Proximité (quartiers). Un commissaire demande où se trouvent les revenus des dividendes des actions que la Ville possède dans les parkings en ouvrage. Il nous est répondu que toutes les recettes vont au dicastère des finances dans un compte alloué à cet effet. Il serait intéressant que l'on puisse mieux identifier certains flux lors de la présentation des comptes.

### **151.06      Brigade feu**

L'entité se nommera définitivement Pompiers professionnels.

#### **31300.01    Prestations de service de tiers**

Le montant de 157'100 francs se compose des frais contractuels de l'entretien des camions, de l'utilisation de l'eau (forfait Viteos) pour les hydrantes, du contrat de maintenance du matériel feu.

## **151.07      Brigade sanitaire**

L'entité se nommera définitivement Ambulance.

31300.01    Prestations de service de tiers

Le montant de 238'100 francs se compose principalement :

- Fête de vendanges 100'000 francs.
- Ambulancier Chef Secours (ACS) : 70'000 francs part de la Ville (1/3            de la région littoral).
- « First Responder » Fr 40'000.- (premiers secours sanitaire non professionnels arrivant avant l'ambulance). Cette prestation concerne les régions éloignées, comme la Grande Béroche, qui ne peuvent pas être desservies dans les standards cantonaux. Couvertures d'intervention, lavées et réutilisées pour 15'000 francs.
- Le solde concerne des frais d'expertises.

33006.00    Amortiss. Planifiés, biens meubles PA du cpte général

Selon les nouvelles règles MCH2, chaque investissement de plus de 10'000 francs devrait être listé. La question se pose s'il ne faudrait pas mieux budgéter un crédit-cadre sur 2 ou 4 ans pour tous ces montants et revenir avec un rapport détaillé devant le Conseil général ensuite, comme cela se fait par exemple avec les travaux publics.

## **151.08      Protection civile**

31300.01    Prestations de service de tiers

Le montant de 89'400 francs se compose surtout par des travaux d'entretien de bâtiments de la PC et des frais pour les alarmes des bâtiments. Le reste est une série de petits montants.

## **151.09      Domaine de la médiation urbaine**

Les médiateurs passent de 5 à 3 personnes, soit 2 EPT en moins. Après trois ans de travail sur le terrain, une redéfinition des rôles a été entreprise avec la Direction de l'intégration qui comptait 5 EPT Travailleurs sociaux de proximité non-encore engagés. Un « pool » mixte de médiateurs (3 EPT) et de travailleurs sociaux hors murs (2 EPT) va être mis sur pied en 2018 par les deux directions concernées. Une économie de 5 EPT a donc pu être faite grâce à la redéfinition des rôles

de chacun et à l'expérience et les besoins du terrain. Ce changement entrevoit aussi d'augmenter d'un EPT l'entité Proximité en engageant un agent de sécurité publique supplémentaire pour permettre un travail de nuit peu réalisable par le pool de médiateurs. Cet EPT correspond en fait à environ 2'000 heures/an qui seront en plus à disposition de l'ensemble de l'entité Proximité pour permettre ces « rondes » de nuit.

## **16. Agglomération**

### 148.00 Politique d'agglomération

Le montant pour 2018 de 224'000 francs est en baisse de 74'000 francs par rapport au budget 2017.

Il est composé pour l'essentiel des cotisations RUN, ACN et COMUL et de quelques honoraires de conseillers externes et experts en vue d'un éventuel nouveau projet de fusion.

La volonté du Conseil communal de relancer cette législature un ou des processus de fusion est à saluer.

Annexe : comparaison budgets 2017-2018 sous la nouvelle configuration comptable.

## Budget 2018

|          |  |
|----------|--|
| 30100.01 | Salaires + Charges sociales                          |
| 30900.00 | Formation et perfectionnement du personnel           |
| 30920.00 | Soldes   |
| 30990.00 | Autres charges de personnel                          |
|          | <b>Charges de personnel</b>                          |
| 31000.00 | Matériel de bureau                                   |
| 31010.01 | Matériel d'exploitation et fournitures               |
| 31010.02 | Carburants voitures/machines                         |
| 31020.00 | Imprimés, publications                               |
| 31030.00 | Littérature spécialisée, magazines                   |
| 31050.00 | Denrées alimentaires                                 |
| 31060.00 | Matériel médical et sanitaire                        |
| 31051.00 | Frais de réception                                   |
| 31100.00 | Achats de meubles et machines de bureau              |
| 31110.01 | Achats de machines et outils                         |
| 31110.02 | Achats de véhicules                                  |
| 31120.00 | Achats de vêtements, linge, rideaux                  |
| 31130.00 | Achats de matériel informatique                      |
| 31180.00 | Immobilisations incorporelles                        |
| 31200.01 | Eau - PA   |
| 31200.02 | Electricité  |
| 31200.03 | Gaz  |
| 31200.05 | Chauffage à distance                                 |
| 31300.01 | Prestations de services de tiers                     |
| 31300.02 | Frais bancaires et postaux                           |
| 31300.04 | Cotisations  |
| 31300.05 | Frais de ports                                       |
| 31300.80 | Téléphonie fixe                                      |
| 31300.85 | Téléphonie mobile                                    |
| 31300.90 | Autres frais de téléphone                            |
| 31320.00 | Honoraires de conseillers externes et experts        |
| 31330.00 | Charges d'utilisations informatiques                 |
| 31340.02 | Primes d'assurances véhicules                        |
| 31340.09 | Primes d'assurances                                  |
| 31370.04 | Taxes pour véhicules de services                     |
| 31500.00 | Entretien de meubles et appareils de bureau          |
| 31510.01 | Entretien de machines et outils                      |
| 31510.02 | Entretien de véhicules                               |
| 31580.00 | Entretien des immobilisations incorporelles          |
| 31600.00 | Loyers et fermages des biens-fonds                   |
| 31620.00 | Mensualités de leasing opérationnel                  |
| 31690.00 | Autres loyers et frais d'utilisation                 |
| 31610.02 | Loyers, frais d'utilisation des véhicules            |
| 31690.00 | Autres loyers et frais d'utilisation                 |
| 31700.01 | Frais de repas                                       |
| 31700.02 | Frais de déplacement (véhicule privé)                |
| 31700.03 | Frais de déplacement (autres)                        |
| 31700.09 | Autres frais (hors repas et déplacements)            |
| 31810.00 | Pertes sur créances effectives                       |
| 31990.00 | Autres charges d'exploitation                        |
|          | <b>Charges biens, service, autres ch. d'exploit.</b> |
| 33000.00 | Amort. planifiés, terrains PA du cpte général        |
| 33001.00 | Amort. planifiés, routes/voies de comm. PA           |
| 33004.00 | Amort. planif., terrains bâtis PA du cpte général    |

| Totaux<br>2018    | Totaux<br>2017    | Différences<br>Comptes |
|-------------------|-------------------|------------------------|
| 17'006'600        | 17'106'300        | -99'700                |
| 232'400           | 403'100           | -170'700               |
| 15'000            | 20'500            | -5'500                 |
| 22'900            | 16'400            | 6'500                  |
| <b>17'276'900</b> | <b>17'546'300</b> | <b>-269'400</b>        |
| 32'100            | 29'000            | 3'100                  |
| 898'400           | 1'052'600         | -154'200               |
| 118'600           | 123'000           | -4'400                 |
| 18'700            | 30'200            | -11'500                |
| 17'600            | 16'600            | 1'000                  |
| 20'000            | 20'000            | -                      |
| 88'500            | 80'500            | -8'000                 |
| 21'500            | 16'500            | 5'000                  |
| 51'500            | 66'300            | -14'800                |
| 41'100            | 99'100            | -58'000                |
| -                 | 5'000             | -5'000                 |
| 350'600           | 378'900           | -28'300                |
| 36'600            | 25'200            | 11'400                 |
| 13'500            | 17'500            | -4'000                 |
| 22'700            | 22'900            | -200                   |
| 161'600           | 192'500           | -30'900                |
| 24'900            | 26'700            | -1'800                 |
| 60'000            | 70'000            | -10'000                |
| 1'119'500         | 945'500           | 174'000                |
| 7'200             | 6'400             | 800                    |
| 22'200            | 19'500            | 2'700                  |
| 29'000            | 32'100            | -3'100                 |
| 19'700            | 28'400            | -8'700                 |
| 47'300            | 42'400            | 4'900                  |
| 85'300            | 53'600            | 31'700                 |
| 2'000             | 5'000             | -3'000                 |
| 26'000            | 31'500            | -5'500                 |
| 44'300            | 44'900            | -600                   |
| 63'800            | 62'300            | 1'500                  |
| 6'600             | 7'500             | -900                   |
| 44'200            | 45'100            | -900                   |
| 271'200           | 230'000           | 41'200                 |
| 255'600           | 236'900           | 18'700                 |
| 13'300            | 13'400            | -100                   |
| 727'000           | 712'000           | 15'000                 |
| 110'200           | 110'200           | -                      |
| 184'700           | 171'500           | 13'200.00              |
| 1'000             | 1'000             | -                      |
| -                 | 18'600            | -18'600                |
| 220'500           | 244'300           | -23'800                |
| 28'300            | 21'900            | 6'400                  |
| 16'700            | 15'900            | 800                    |
| 50'700            | 52'500            | -1'800                 |
| 202'600           | 206'600           | -4'000                 |
| 30'000            | 30'000            | -                      |
| <b>5'606'800</b>  | <b>5'661'500</b>  | <b>-54'700</b>         |
| 53'000            | 44'000            | 9'000                  |
| 271'000           | 313'000           | -42'000                |
| 501'000           | 361'000           | 140'000                |

|          |   |                   |                   |                 |
|----------|---|-------------------|-------------------|-----------------|
| 33006.00 | Amort. planif., biens meubles PA du cpte général      | 352'000           | 165'000           | 187'000         |
|          | <b>Amortissements du patrimoine administratif</b>     | <b>1'177'000</b>  | <b>883'000</b>    | <b>294'000</b>  |
| 35110.00 | Attributions aux fonds du capital propre              | 293'600           | 210'000           | 83'600          |
|          | <b>Attrib. aux fonds et financements spéciaux</b>     | <b>293'600</b>    | <b>210'000</b>    | <b>83'600</b>   |
| 36010.00 | Quotes-parts revenus pour cantons et concordats       | 37'000            | 37'000            | -               |
| 36110.00 | Dédommagements cantons et concordats                  | 4'646'200         | 4'336'000         | 310'200         |
| 36120.00 | Dédomm. communes et synd. intercommunaux              | 2'441'300         | 2'441'300         | -               |
|          | <b>Charges de transfert</b>                           | <b>7'124'500</b>  | <b>6'814'300</b>  | <b>310'200</b>  |
| 39000.00 | Approvisionnement matériel et marchandises            | 24'200            | 24'200            | -               |
| 39100.00 | Prestations de services                               | 191'700           | 191'700           | -               |
| 39101.00 | Prestations informatiques                             | 198'800           | 233'200           | -34'400         |
| 39200.00 | Fermages, loyers, frais d'utilisation                 | 336'500           | 336'500           | -               |
| 39300.00 | Frais administratifs et d'exploitation                | 2'100             | 2'100             | -               |
| 39400.00 | Intérêts et charges financières théoriques            | 167'900           | 180'500           | -12'600         |
| 39800.00 | Reports internes                                      | 1'774'000         | 2'402'100         | -628'100        |
|          | <b>Imputations internes</b>                           | <b>2'695'200</b>  | <b>3'370'300</b>  | <b>-675'100</b> |
| 40330.00 | Taxe des chiens                                       | 145'000           | 141'000           | 4'000           |
|          | <b>Revenus fiscaux</b>                                | <b>145'000</b>    | <b>141'000</b>    | <b>4'000</b>    |
| 41200.00 | Revenus de concessions                                | 167'000           | 167'000           | -               |
|          | <b>Revenus régaliens et de concessions</b>            | <b>167'000</b>    | <b>167'000</b>    | <b>-</b>        |
| 42100.00 | Emoluments administratifs                             | 830'500           | 895'500           | -65'000         |
| 42400.01 | Taxes d'utilisation                                   | 7'387'000         | 7'232'600         | 154'400         |
| 42400.02 | Prestations de services pour tiers                    | 865'100           | 905'200           | -40'100         |
| 42401.00 | Taxes pour service à financement spécial              | 718'000           | 737'700           | -19'700         |
| 42500.00 | Ventes  | 1'000             | 800               | 200             |
| 42600.00 | Remboursement de tiers                                | 122'200           | 159'500           | -37'300         |
| 42700.00 | Amendes   | 1'500'000         | 1'100'000         | 400'000         |
| 42900.00 | Autres taxes  | 1'400             | 4'700             | -3'300          |
|          | <b>Taxes</b>  | <b>11'425'200</b> | <b>11'036'000</b> | <b>389'200</b>  |
| 44010.00 | Intérêts des créances et comptes courants             | 300               |                   | 300             |
| 44300.00 | Loyers et fermages, bien-fonds PF                     | 28'100            | 28'100            | -               |
| 44700.00 | Loyers et fermages, biens-fonds PA                    | 80'000            | 71'000            | 9'000           |
|          | <b>Revenus financiers</b>                             | <b>108'400</b>    | <b>99'100</b>     | <b>9'300</b>    |
| 45100.00 | Prélèvements sur financements spéciaux capital propre | -                 | 36'200            | -36'200         |
|          | <b>Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux</b>     | <b>-</b>          | <b>36'200</b>     | <b>-36'200</b>  |
| 46120.00 | Dédomm. des communes et des synd. interco.            | 7'871'900         | 7'697'000         | 174'900         |
| 46310.00 | Subventions des cantons et des concordats             | 740'000           | 790'000           | -50'000         |
| 46340.00 | Subventions des entreprises publiques                 | 1'435'000         | 1'435'000         | -               |
|          | <b>Revenus de transfert</b>                           | <b>10'046'900</b> | <b>9'922'000</b>  | <b>124'900</b>  |
| 48950.00 | Prélèv. s/réserve liée au retraitement du PA          | 141'000           |                   | 141'000         |
|          | <b>Revenus extraordinaires</b>                        | <b>141'000</b>    | <b>-</b>          | <b>141'000</b>  |
| 49000.00 | Approv. en matériel et en marchandise                 | 300               | 300               | -               |
| 49100.00 | Prestations de services                               | 33'100            | 33'100            | -               |
| 49400.00 | Intérêts et charges financières théoriques            | 9'500             | 9'700             | -200            |
| 49800.00 | Reports internes                                      | 1'774'000         | 2'402'100         | -628'100        |
|          | <b>Imputations internes</b>                           | <b>1'816'900</b>  | <b>2'445'200</b>  | <b>-628'300</b> |
|          | Charges   | 34'174'000        | 34'485'400        | -311'400        |
|          | Revenus   | 23'850'400        | 23'846'500        | 3'900           |
|          | <b>Excédent</b>                                       | <b>10'323'600</b> | <b>10'638'900</b> | <b>-315'300</b> |

## **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Culture et intégration, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Hélène Silberstein-Dederix, rapporteur, et de MM. Morgan Paratte et Joël Zimmerli, s'est réunie le 10 novembre 2017 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner le budget 2018. Ont également participé à cette séance les responsables des services concernés en présence : Mme Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), M. Patrice Neuenschwander (délégué culturel), M. Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mmes Chantal Lafontant-Vallotton, Antonia Nessi (excusée) et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), Mme Celia Bueno et M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), M. Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), M. Patrick Pollicino (chef du service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au tourisme). Ont également participé à cette sous-commission M. Thierry Chatelain (directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel) et M. Yanick Bussy, conseiller communal de Milvignes et vice-président du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral Neuchâtelois.

La séance se déroule au Centre d'Art Neuchâtel (CAN) sis rue des Moulins 37, dans un bâtiment propriété de la Ville, dont la rénovation s'est achevée au début de l'année. Un ascenseur a remplacé un monte-charge qui ne répondait plus aux normes et certains espaces ont été réaménagés. Le CAN est un haut lieu de l'art contemporain qui fait rayonner Neuchâtel en Suisse et à l'étranger.

### **Culture et intégration, Sports et Tourisme**

Compte tenu des enjeux importants concernant l'avenir de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN), son directeur a été invité pour une présentation. La Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel qui est l'une des institutions culturelles les plus fréquentées du canton avec plus de 100'000 visiteurs par an, est en

proie à des difficultés liées aux baisses consécutives de la participation versée par l'Etat (baisse de 200'000.- francs en 2014 et 100'000.- francs pour 2018). La BPUN aura perdu en 4 ans 20% de la subvention de l'Etat et le personnel a dû être revu à la baisse. Pour le directeur, la complexité est alourdie encore car il s'agit d'une institution qui fonctionne en réseau. Le réseau des bibliothèques neuchâteloises fonctionne très bien, mais il risque d'être fragilisé par la disparition d'ici 3 ou 4 ans du Réseau des bibliothèques de Suisse Occidentale (RERO). Le Canton de Vaud s'est retiré de ce réseau et les hautes écoles et universités vont également se retirer pour créer leur propre réseau de bibliothèques scientifiques. La BPUN aura un grand rôle à jouer pour maintenir la qualité et le dynamisme du réseau des bibliothèques neuchâteloises.

Le directeur de la Culture et intégration rappelle qu'un rapport d'information avait été soumis au Conseil général en réponse à la motion n° 269 « Pour une Maison du Livre » et qu'un groupe de travail au sein de la Ville poursuit sa réflexion concernant l'avenir du Collège latin. Un rapport va être présenté au Conseil général à l'appui d'un crédit pour un concours d'architecture pour la rénovation du Collège latin.

## 12. Culture et intégration

133 Culture, délégué(e) à la culture

**133.01 Aides culturelles**

**36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le tableau ci-après détaille de manière complète les subventions.

|                                      | Budget 2017 | Budget 2018 | Différence |
|--------------------------------------|-------------|-------------|------------|
| <b><u>Subventions régulières</u></b> |             |             |            |
| <b>Cinéma</b>                        |             |             |            |
| Fête du cinéma                       | 6'000       | 0           | -6'000     |
| Passion cinéma                       | 10'000      | 10'000      |            |
| Cinéforum                            | 20'000      | 20'000      |            |
| Lanterne Magique                     | 65'000      | 65'000      |            |
| NIFFF                                | 100'000     | 100'000     |            |
| Dotation du Prix du NIFFF            | 10'000      | 10'000      |            |

|   |                |                |                |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Association Cinéma minimum                          | 20'000         | 20'000         |                |
| Concours de création de jeux vidéo                  | 15'000         | 3'000          | -12'000        |
|   | <b>246'000</b> | <b>228'000</b> | <b>-18'000</b> |
|   |                |                |                |
| <b>Théâtre</b>                                      |                |                |                |
| Fédération des Arts de la Rue Suisses               | 15'000         | 10'000         | -5'000         |
| Théâtre Tumulte                                     | 15'000         | 15'000         |                |
| Soutien création de compagnies                      | 30'000         | 30'000         |                |
| Compagnie du Passage                                | 30'000         | 30'000         |                |
| Saison jeune public du CCN                          | 15'000         | 0              | -15'000        |
| Association Maison du Concert                       | 100'000        | 100'000        |                |
| Corodis   | 10'000         | 10'000         |                |
| Festival des marionnettes                           | 15'000         | 15'000         |                |
| Centre culturel neuchâtelois                        | 230'000        | 230'000        |                |
| Théâtre de la Poudrière                             | 150'000        | 150'000        |                |
| Création institutionnelle (CNAV)                    | 10'000         | 10'000         |                |
| Cie De Facto  | 15'000         | 15'000         |                |
| Association Paroles                                 | 15'000         | 10'000         | -5'000         |
|   | <b>650'000</b> | <b>625'000</b> | <b>-25'000</b> |
| <b>Littérature</b>                                  |                |                |                |
| Les Lundis des mots                                 | 10'000         | 10'000         |                |
| Centre Dürrenmatt                                   | 110'000        | 110'000        |                |
| Nouvelle revue neuchâteloise                        | 4'000          | 4'000          |                |
| Bibliomonde   | 35'000         | 55'000         | 20'000         |
| Bibliothèque Rott                                   | 3'000          | 3'000          |                |
| Cafés littéraires, philosophiques, scientifiques    | 15'000         | 0              | -15'000        |
|   | <b>177'000</b> | <b>182'000</b> | <b>5'000</b>   |
| <b>Musique</b>                                      |                |                |                |
| Festi'neuch   | 20'000         | 20'000         |                |
| Buskers Festival                                    | 16'000         | 15'000         | -1'000         |
| Fondation pour la chanson et les musiques actuelles | 15'000         | 15'000         |                |
| Fête de la musique                                  | 15'000         | 15'000         |                |
| Armourins   | 10'000         | 10'000         |                |
| Association Betacorn                                | 30'000         | 20'000         | -10'000        |
| ESN   | 150'000        | 150'000        |                |
| Société de musique                                  | 30'000         | 30'000         |                |
| Chanson neuchâteloise                               | 1'000          | 1'000          |                |
| Union des musiques                                  | 12'000         | 12'000         |                |
| Musique militaire                                   | 35'000         | 25'000         | -10'000        |

|  |                  |                  |                |
|--|------------------|------------------|----------------|
| Festival international de danse              | 20'000           | 20'000           |                |
| Concerts de la Collégiale                    | 30'000           | 30'000           |                |
| Les chemins de traverse                      | 10'000           | 10'000           |                |
| Festival choral international                | 0                | 0                |                |
|  | <b>394'000</b>   | <b>373'000</b>   | <b>-21'000</b> |
| <b>Arts plastiques</b>                       |                  |                  |                |
| Centre d'art neuchâtelois                    | 148'000          | 198'000          | 50'000         |
| Bourses pour artistes                        | 20'000           | 15'000           | -5'000         |
|  | <b>168'000</b>   | <b>213'000</b>   | <b>45'000</b>  |
| <b>Autres</b>                                |                  |                  |                |
| Tourisme neuchâtelois - agenda culturel      | 7'500            | 0                | -7'500         |
| Institut suisse de conservation photographie | 10'000           | 10'000           |                |
| Carte culture Caritas                        | 8'000            | 5'000            | -3'000         |
| Société neuchâteloise sciences naturelles    | 1'000            | 1'000            |                |
| Musée de la vigne et du vin                  | 5'000            | 3'500            | -1'500         |
| Fête culturelle                              | 130'000          | 130'000          |                |
|  | <b>161'500</b>   | <b>149'500</b>   | <b>-12'000</b> |
|  |                  |                  |                |
| <b>Total subventions régulières</b>          | <b>1'796'500</b> | <b>1'770'500</b> | <b>-26'000</b> |
|  |                  |                  |                |
| <b>Total subventions extraordinaires</b>     | <b>370'000</b>   | <b>350'000</b>   | <b>-20'000</b> |
|  |                  |                  |                |
| <b>Prix culturel</b>                         | 5'000            | 0                | -5'000         |
|  |                  |                  |                |
| <b>Soutien aux loyers pour Max-Meuron 6</b>  | 38'000           | 0                | -38'000        |
|  |                  |                  |                |
| <b>Total intermédiaire des subventions</b>   | <b>2'209'500</b> | <b>2'120'500</b> | <b>-89'000</b> |
|  |                  |                  |                |
| <b>BPUN</b>                                  | 2'950'000        | 2'950'000        | 0              |
|  |                  |                  |                |
| <b>Subventions pour locaux d'artistes</b>    | 55'000           | 80'000           | 25'000         |
|  |                  |                  |                |
| <b>Total subventions</b>                     | <b>5'214'500</b> | <b>5'150'500</b> | <b>-64'000</b> |

Explications des modifications des subventions octroyées:

Fête du cinéma : suppression de la subvention de 6000.- francs. La fête du cinéma qui se déroulait sur 2 jours avec un programme riche était également soutenue par l'Etat qui a toutefois supprimé son aide après l'abolition de la taxe sur les spectacles. Depuis 2016, cette fête se

déroule sur un seul jour avec une animation moins importante qui justifie notre désengagement.

Concours de création de jeux vidéo : diminution de 12'000.- francs de la subvention à ce concours, qui est une activité connexe. Le NIFFF est l'une des institutions les plus soutenues par la Ville (plus de 300'000.- francs). Pour ce concours, il semble possible pour le NIFFF de trouver du sponsoring dans le secteur privé, voire de mettre sur pied une compétition à peine moins ambitieuse.

Fédération des Arts de Rue Suisses (FARS) : réduction de 5'000.- francs de la subvention car le projet de créer une association de villes partenaires – à laquelle Neuchâtel devait adhérer et payer une cotisation de 5'000 francs – n'a à ce jour pas été concrétisé.

Saison jeune public du CCN : suppression de la subvention de 15'000.- francs. Le CCN reçoit une subvention annuelle de 230'000.- francs. Il s'agit d'une fondation créée par l'Etat et la Ville de Neuchâtel. La Ville ne peut pas compenser toutes les économies du canton. Par ailleurs, la Ville est la seule à subventionner spécifiquement la saison jeune public dont les spectacles sont intégrés dans la programmation générale du CCN.

Association Paroles : diminution temporaire de la subvention de 5'000.- francs car le festival des Jobelins n'aura pas lieu comme prévu en 2018 mais est reporté à 2019.

Bibliomonde : augmentation de la subvention de 20'000.- francs en lien avec l'augmentation de loyer que devra assumer cette association délogée de Max-Meuron 6 en raison de la réaffectation de l'immeuble en collège.

Cafés littéraires, philosophiques et scientifiques : suppression de la subvention, car d'autres acteurs culturels et associations organisent déjà à satisfaction de tels débats publics (Université, musées, associations, etc).

Association Betacorn : diminution de la subvention de 10'000.- francs. Le soutien à cette association de coaching d'artistes du domaine des musiques actuelles était important lors du démarrage. Betacorn a désormais trouvé sa vitesse de croisière et devrait pouvoir fonctionner avec un soutien moindre de notre part.

Musique militaire : diminution de 10'000.- francs ; montant qui correspond au loyer encaissé par la Ville pour le local de répétition de la fanfare dans le collège de Serrières, loyer qui est désormais facturé par l'Urbanisme par imputation interne.

Centre d'art neuchâtelois (CAN) : augmentation de la subvention de 50'000.- francs. L'équipe du CAN ne parvient plus à fonctionner normalement et doit puiser dans le budget des expositions pour assurer les salaires. Les autres soutiens financiers de cette institution proviennent principalement de l'Etat, de la Loterie romande, de Fondations et des revenus liés à leurs publications. En augmentant de 50'000.- son soutien, la Ville fait un choix, assure au personnel des salaires un peu plus décents et privilégie la survie d'un centre d'art dont le rayonnement est international.

Bourse pour artistes : diminution de 5'000.- francs. En 2018, Neuchâtel aura moins d'artistes à soutenir car il y a aura moins de résidences à l'étranger à attribuer en raison du tournus naturel entre les villes partenaires des différentes bourses.

Agenda culturel de Tourisme neuchâtelois : suppression de la subvention de 7'500.- francs. La Ville disposera de son propre agenda culturel et événementiel lors de la prochaine entrée en service de son nouveau site internet. La Ville ne voit plus dès lors la nécessité de soutenir le memento des manifestations de Tourisme neuchâtelois.

Carte culture Caritas : baisse de 3000.- francs. La nouvelle carte « avantages jeunes » pour les jeunes de 11 à 30 ans couvre certains besoins sociaux. Par ailleurs, la Ville s'était engagée à financer durant trois ans la phase de lancement de la carte culture de Caritas, ce qui a été fait. Un soutien de 5'000 frs paraît correct pour pérenniser cette intéressante initiative.

Subventions extraordinaires : réduction de 20'000.- francs. L'enveloppe des subventions extraordinaires, qui permet de soutenir la culture indépendante et les manifestations ou événements ponctuels tout au long de l'année, est réduite d'un peu plus de 5%. Cela représente 4 à 6 événements culturels qui ne pourront pas être soutenus.

Prix culturel : suppression de la subvention de 5000.- ; depuis l'instauration du Prix COMUL sport, culture et loisirs, doté de 25'000.- francs, la pertinence de créer un prix culturel a perdu de son importance et la Ville y renonce temporairement.

Soutien aux loyers pour Max-Meuron 6 : suppression de la subvention. Certains locataires de l'immeuble Max-Meuron 6, réaffecté en collège, ayant trouvé des solutions avantageuses pour se reloger, la Ville peut renoncer à ce montant destiné à l'origine à alléger leurs nouveaux loyers.

Subvention pour locaux d'artistes : augmentation de 25'000.- francs ; cette hausse découle pour une part de la nécessité de reloger certains acteurs culturels en lien avec le projet d'auberge de jeunesse aux Sablons et d'autre part de la demande croissante des acteurs culturels en locaux de répétition, de stockage et autres ateliers de travail dont les loyers ne sont pas supportables sans une aide de la Ville.

## 134            Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

### **134.04        Culture et Intégration**

Une explication est demandée quant à l'augmentation de 0.25 EPT pour la promotion de la « carte jeune » en page 8.

Le projet de « Carte Avantages Jeunes BEJUNE » bénéficie du soutien financier de la Confédération et des Cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, au travers du sixième programme Interreg Suisse-France. Le développement et l'expérimentation de cet instrument destiné à la jeunesse correspond à la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. Pour le territoire neuchâtelois, la Ville de Neuchâtel exerce le rôle de « chef de file ». Ce même rôle est assuré par le délégué interjurassien à la jeunesse, engagé par la République et Canton du Jura. Les deux entités ont donc procédé à l'engagement de chargés de promotion, pour chacun des territoires considérés.

La Ville de Neuchâtel bénéficie, pour les années 2017 à 2019, d'un financement pour une fonction de chargé-e de promotion de la Carte Avantages Jeunes, entièrement assuré par la Confédération et les trois Cantons impliqués. Dans la mesure où la décision d'octroi de ce financement est intervenue en décembre 2016, soit après l'adoption du projet de budget 2017 par le Conseil communal, ce dernier a adopté un crédit supplémentaire à fin février 2017, pour permettre l'engagement d'une chargée de promotion à 50%, de mars à décembre 2017. La dépense supplémentaire de Fr. 53'000.- francs (traitement, frais de déplacement, frais de représentation) a été ventilée dans les groupes 30 et 31 de l'entité de gestion 134.04. La recette, strictement équivalente, a

elle aussi fait l'objet d'un crédit supplémentaire, imputé dans la même entité de gestion.

Pour 2018, le taux d'activité de la fonction de chargé-e de promotion est ramené à 25 %. La charge et la recette correspondante ont été intégrées dans la version de base du budget. La même systématique prévaudra pour l'exercice 2019.

## **134.07 Intégration sociale**

### **30 Charges de personnel**

#### **30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation**

Repositionnement du dispositif « Médiateurs urbains et travailleurs sociaux de proximité (TSP) » qui implique une réduction de 3 EPT (passage de 5 EPT en 2017 à 2 EPT en 2018).

Le plan initial du Conseil communal présenté au Conseil général consistait à engager 5 agents-médiateurs au sein du Service de la sécurité urbaine et 5 travailleurs sociaux de proximité (TSP) dans celui de l'intégration & des infrastructures culturelles ; ces ressources distinctes devant coopérer dans une ligne d'action renforçant le sentiment de sécurité et de cohésion sur le territoire communal.

Dès l'automne 2015, 5 agents-médiateurs ont été engagés. Rapidement, l'affinage de leurs missions et de leur cahier des charges a entraîné une requalification de leur fonction en qualité de « médiateur urbains ».

Au terme de cette première phase de développement et après une analyse détaillée, il apparaît que le profil de compétences entre les médiateurs urbains (MU) et les travailleurs sociaux de proximité (TSP) est comparable à plus de 80 %. Au vu des économies structurelles nécessaires, notamment sur le plan des ressources humaines, décision fut prise, dans le cadre de l'élaboration du budget 2018, de ne recruter que 2 EPT à la fonction de TSP. Le repositionnement du dispositif global de médiation urbaine, incluant les médiateurs urbains et les travailleurs sociaux de proximité, fera l'objet d'un traitement spécifique dans le prochain rapport au Conseil général en matière de politique d'intégration et de quartiers.

Enfin, un mandat de prestations spécifiques d'animation décentralisée, destinées aux enfants et adolescents, d'une valeur annuelle de 115'000.- francs, est confié depuis plus de deux ans au Centre de Loisirs.

136      Service de la médiation culturelle

**136.00**      **Service de la médiation culturelle**

Un budget constant avec une légère augmentation pour un poste de civiliste qui pourra être engagé pour une affectation prioritaire, aussi dite « longue » de 6 mois au lieu de 4,5 mois actuellement.

Le dynamisme des musées et du Jardin botanique fait que le Service de la médiation culturelle a beaucoup à faire (visites guidées, rédaction de documents pédagogiques, animations, etc).

137      Musée d'art et d'histoire

**137.00**      **Musée d'art et d'histoire**

En 2018 auront lieu au Musée d'art et d'histoire, une exposition majeure de l'artiste neuchâteloise Valérie Favre (qui sera inaugurée le 9 décembre 2017), une exposition sur les indiennes et l'été prochain dans les espaces de la Galerie C mis à disposition du Musée d'art et d'histoire, une exposition sur Louis de Meuron.

**31**              **Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31200.03      Gaz

Les factures concernant le chauffage des galeries de l'histoire ne seront plus imputées sur le compte « 31200.03 – Gaz » mais sur le compte « 39000.00 - Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises ».

31100.00      Achats de meubles et machines de bureau

Les places de travail ne correspondent pas aux normes du rapport « santé et travail 2017 » Mise en conformité du mobilier (chaises, bureaux, lumières, etc).

### **138.00 Muséum d'histoire naturelle**

L'exposition « Manger », qui a reçu le Prix Engagement 2017 par l'Académie suisse des sciences naturelles, sera prolongée jusqu'au 2 février 2018. Le nouvel espace d'accueil sera, quant à lui, inauguré le 1<sup>er</sup> février 2018. La prochaine exposition, dont le titre n'est pas encore définitif, aura pour thème l'Arctique et l'Antarctique et les changements climatiques et ouvrira le 2 juin 2018 et sera présente jusqu'en 2019.

Centre de conservation : un premier rapport a été fait par un expert externe en lien avec un projet immobilier à Tivoli Nord qui semble être une bonne opportunité. Le rapport étant positif, une deuxième phase d'étude plus approfondie sera faite pour déterminer les coûts liés à la réalisation du centre de conservation. Cela concernera les 4 musées de la Ville (Musée d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle, Musée d'ethnographie et Jardin botanique) ainsi que d'autres partenaires tels que la BPU, les archives communales. Les volumes ne permettront pas de proposer quelque chose d'intercommunal. A voir s'il s'agira d'une location ou d'une acquisition pour la Ville.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31130.00 Achats de matériel informatique

31330.00 Charges d'utilisations informatiques

Le musée a un contrat avec le Service informatique et télématique (SITEL) d'UniNE. Le SITEL a revu ses prestations à la hausse. Les montants étaient très clairement sous-évalués. Le muséum a regardé avec le CEG pour créer une application identique et les coûts seraient pareils. Il s'agit d'une prestation globale avec la gestion du parc informatique, la partie matérielle, les logiciels et les réseaux. Il y a 101'000.- francs pour l'achat de matériel informatique et 45'000.- francs pour les charges d'utilisation informatiques. La répartition sur deux comptes est due à la nomenclature administrative. Il s'agit d'un forfait annuel pérenne. L'augmentation par rapport à ce qui était payé jusqu'à ce jour est de 91'000.-.

Le Jardin botanique est également fourni par le SITEL et cela n'apparaît pas dans les comptes grâce à la convention. Cela sera remis en question dans 4 ans.

Les frais informatiques des autres musées (MEN et MAHN) apparaissent dans les imputations internes (39101.00 Prestations informatiques).

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Un montant de 39'100.- francs a été ajouté au budget du Muséum, il correspond aux nouveaux locaux de stockage partagés par les 3 institutions (MAHN, MHNN et Jardin botanique) en lien aux problèmes d'entrepôts. Ce montant a été oublié dans les comptes 2017, mais est régularisé à partir de 2018.

139 Musée d'ethnographie

### **139.00 Musée d'ethnographie**

L'inauguration du Musée d'ethnographie (MEN) aura lieu le 22 novembre 2017 pour les politiques, les cadres et les sponsors avec une visite exclusive. Le vendredi 24 novembre 2017 aura lieu la soirée des collègues de Suisse et de l'étranger. Le samedi 25 novembre 2017 aura lieu une inauguration tout publics avec un programme plus familial.

Le MEN vit un retour lent et chaotique à la normale et va récupérer la moitié de sa capacité. Les travaux devraient s'achever à l'automne 2018 ce qui fait qu'il n'y aura pas d'exposition temporaire avant début 2019. L'exposition de référence a été totalement renouvelée et un vrai dispositif muséal a maintenant été installé dans les salles de la Villa de Pury.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31200.03 Gaz

Baisse de 26'000.- de frais de gaz. C'est désormais le Service des bâtiments qui refacture cela. On ne retrouve pas ce montant dans les imputations internes, car cela est externe et passe directement entre l'Institut d'ethnologie et l'Urbanisme.

### **39 Imputations internes**

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Baisse de 29'000.- francs de loyers, car plus de location à Max-Meuron 6.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Ce compte n'est pas géré par le MEN mais par le Service des bâtiments, qui entre ce montant au budget (montant inchangé entre 2017 et 2018). Amortissements 117'000.- francs, intérêts passifs 70'000.- francs, charges courantes 63'000.- francs, 1ère étape rénovation MEN, taxe déchets 600.- francs = montant total 250'600.- francs.

140 Service du Jardin botanique

#### **140.00 Jardin botanique**

Le programme pour les 20 ans du Jardin botanique sera riche avec pas moins d'une soixantaine d'événements qui seront mis en place. La thématique choisie est celle du « voyage des plantes, voyage des hommes » avec des questions d'ordre sociales et écologiques. Une soixantaine d'événements qui se mettent en place. Les festivités débutent le 13 janvier avec le vernissage de l'exposition citoyenne « Objets de culture. Ces plantes qui nous habitent ».

### **30 Charges de personnel**

Charges en personnel en page 8 avec une augmentation de 0,85 EPT.

La personne qui a le poste de biologiste à 20% prendra sa retraite en mai 2018. L'augmentation du taux d'activité à 60% du poste de biologiste s'inscrit dans la stratégie de développement du Jardin botanique, en lien avec les recherches universitaires. Les postes de réceptionnistes ont été sous-évalués durant 4 ans. Il a fallu engager 2 réceptionnistes durant le week-end pour répondre aux sollicitations des visiteurs (augmentation du nombre de visiteurs du simple au double en 4 ans). Le calcul a été refait avec les RH. Les postes de civilistes ont également augmenté.

## **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Lorsque la locataire est partie de la Villa (Pertuis-du-Sault 58), le Jardin botanique a repris la location du premier étage pour le développement d'espaces d'exposition ouverts au public. Du coup, le Jardin botanique paie un loyer de 16'800.- francs en plus par année pour cette location.

## **13. Sports**

L'ajustement des heures valorisées découle d'un principe que les RH ont décidé et mis en application dès 2018. Pour calculer un EPT, il a été admis que le salaire moyen des auxiliaires (employés polyvalents, agents de ménage, moniteurs,...) était de 100'000.- francs pris sur l'ensemble des entités de gestion pour l'élaboration de la masse salariale 2018. Par exemple 120'000.- francs représentent 1,2 EPT. Cela amène justement au commentaire en page 8 du rapport qui a comme remarque « ajustement des heures valorisées ». Au service des sports, aucun nouveau besoin n'a été demandé, il s'agit uniquement du réajustement des employés auxiliaires afin d'avoir une uniformisation dans toute l'administration. L'application de cette règle donne une réduction dans la quasi-totalité des entités de gestion liées aux sports. Il s'agit d'une correction technique et normalement les années suivantes, cela devrait être stable.

Quelques explications concernant les investissements prévus en 2018 (page 175 du rapport). Au Chanet, une solution a enfin été trouvée concernant les nouveaux vestiaires. Il n'était pas possible de faire le projet initial en retranchant 300'000.- francs. Une solution a été trouvée tout en restant dans l'enveloppe budgétaire mais avec certaines surfaces plus petites. La commission de l'urbanisme a accepté le projet, il passera le 14 novembre prochain à la commission « Sport pour tous » et sera soumis à la commission financière également prochainement.

Le crédit pour imprévus remplace l'ancien intitulé « crédit de construction » et qui est là pour faire face aux imprévus dans les différents équipements sportifs.

Pierre-à-Bot : changement du revêtement de l'ancien terrain synthétique vu la vétusté de la surface de jeu.

Lignes de tir : le stand de tir n'est plus aux normes et il était nécessaire de changer les lignes de tir en place. La société de tirs veut 14 lignes pour des championnats cantonaux et autres. Suite à une négociation, il a été décidé que la Ville prenait en charge 10 lignes et l'association 4 lignes.

Panneaux affichage Maladière et Nid-du-Crô : le panneau qui annonce les résultats et permet la diffusion d'annonces publicitaires au stade doit être changé. Un sas va être également créé aux piscines, car les courants d'air qui pénètre dans l'entrée principale constituent un gouffre énergétique.

## 144 Piscines

### **144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

#### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

##### 31200.02 Electricité

Forte augmentation due au recours à Areuse+ validé par le Conseil général.

##### 31200.03 Gaz

Grace au monobloc de ventilation, il y a eu une diminution sur 3 ans de 100'000 kWh, soit une réduction de plus de 80'000.- francs. Le monobloc utilise plus d'électricité qu'avant et la Ville participe au financement de l'énergie verte par une taxe supplémentaire sur les factures d'électricité (Areuse+), ce qui a un impact annuel de 5'000 à 6'000.- francs sur les factures des piscines. Le service des sports n'était pas au courant de l'entrée en vigueur de cette taxe, mais dans la balance, il y a clairement une diminution de la charge globale. Les panneaux photovoltaïques ont été installés et l'énergie produite est mise à disposition de Viteos, comme cela est fait sur d'autres bâtiments.

##### 31300.01 Prestations de service de tiers

Il s'agit des contrats d'entretien et les interventions faites par des tiers pour réparer certains éléments techniques qui ne peuvent être réparés à l'interne par le personnel.

## **145.00 Patinoire**

M. Yanick Bussy, conseiller communal de Milvignes et vice-président du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral Neuchâtelois (SAIPLN), a été invité à la sous-commission financière V afin de donner un point de vue externe en lien avec ce qu'il se passe au sein du syndicat des patinoires.

En raison de loyers impayés et suite à de nombreux arrangements qui n'ont pas été tenus, le comité de direction du SAIPLN a résilié le bail au 30 septembre 2017 à l'actuel exploitant du Café des Amis, Littoral Catering Sàrl. La décision était nécessaire, le montant total dû au Syndicat était de l'ordre de 125'000.- francs. A ce jour, il y a une procédure de faillite qui est en cours. Gastroconsult a fait 2 analyses qui montrent toutes les 2 que l'exploitation d'un restaurant à cet endroit est viable.

La situation du HC Université n'est pas beaucoup plus reluisante, le club a des arriérés d'heures de glace impayées pour la première équipe (le mouvement junior n'est pas concerné). Le club ne faisant pas d'efforts particuliers pour trouver des solutions, il lui a été demandé de payer à l'avance les heures de glace sans quoi les horaires deviennent moins favorables. Un nouveau comité a été mis en place, il s'agit clairement d'un comité de transition. Le comité propose de racheter les arriérés pour 80'000.- francs au lieu de 120'000.- francs. L'enjeu pour le SAIPLN est de récupérer ces 80'000.- francs ; le solde pouvant être sous forme de prestations de service.

Vue externe autour des syndicats : certaines communes sont frileuses face à ces institutions qui sont très lourdes et peu efficaces dans leur fonctionnement. Les syndicats représentent de grosses lignes au budget ; pour Milvignes par exemple, les syndicats représentent la moitié du déficit, soit 400'000.- sur un déficit total de 800'000.-. Un groupe de travail a été créé pour lancer une action de séduction. La décision a été prise de remettre cela à la COMUL pour permettre une visibilité plus large auprès des communes non membres qui pourraient rentrer dans les syndicats.

Il y a une volonté d'un changement de fonctionnement. Pour Milvignes si l'on règle la gouvernance pour les syndicats, cela répondra à la question de la répétitivité et de la représentation des conseillers généraux. Le pouvoir des conseillers généraux dans les SA est encore plus faible que dans les syndicats.

## 15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

### 147.00 Tourisme

Une étude réalisée entre février et juillet 2017 a analysé la notoriété touristique de certaines villes et destinations suisses. Neuchâtel sort en 5<sup>ème</sup> position derrière Ascona, Montreux, Interlaken et Lucerne (sur un total de 20 villes suisses). Ce résultat est encourageant et cela montre que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, Neuchâtel est apprécié en tant que destination touristique. Ainsi, les différentes actions de promotion de Tourisme neuchâtelois et Jura & Trois-Lacs, mais aussi l'investissement de la Ville de Neuchâtel avec l'engagement d'une déléguée au tourisme, semblent porter leurs fruits. Un peu de nuance néanmoins car l'étude montre aussi des points faibles, à savoir le sens de l'hospitalité et l'ouverture au monde. On se targue d'être ouvert au monde, l'expérience des touristes semble être un peu différente. Les auteurs de cette étude récemment reçue vont être contactés afin d'avoir de plus amples détails.

Parmi les chantiers à mettre en œuvre dès 2018, un projet de rénovation des huit promenades qui datent de 1997. En ce sens, la déléguée au tourisme est actuellement en train de recenser toutes les balades qui existent sur notre territoire communal afin d'envisager une promotion plus claire et plus ciblée et faire découvrir tous les recoins de notre ville. Le financement d'un tel projet se fera probablement dès 2019. En outre, il est prévu de financer une campagne promotionnelle concernant le Vallon de l'Ermitage.

Le budget du service du tourisme est en légère baisse. Les outils de communications sont en général plutôt coûteux, mais il importe d'engager moyens conséquents afin de véhiculer l'image de Neuchâtel hors du canton de manière optimale. Par ailleurs, un projet transversal concernant l'affichage et la signalétique au sein de la Ville est en cours et pourrait être développé et concrétisé en 2018-2019.

## **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31359.00 Entretien d'autres biens meubles

Ces 4 prochaines années, les statues du Sentier du Temps seront renouvelées dont 3 en 2018.

### **Conclusion**

Les rapports concernant les différents dicastères ont été acceptés à l'unanimité.

Les inconnues liées aux hypothétiques décisions cantonales de transfert de charges ou de pertes de recettes sur les communes lors du budget 2018 après l'adoption du budget communal sont –comme d'accoutumée– présentes et insolubles au moment de la rédaction du présent rapport. C'est une détérioration de l'ordre de plusieurs millions qui pourrait frapper l'exercice de la Ville.

La Commission financière a pris conscience que la définition du degré d'autofinancement utilisée dans l'art. 15 du Règlement communal des finances est différente de celui du Règlement de la Lfinec. Force est de constater qu'ils n'indiquent pas la même chose et que c'est une fâcheuse situation qui ne facilite pas la compréhension. Selon les explications données, la commune n'emprunte pas à long terme pour financer son fonctionnement mais uniquement pour couvrir une partie des investissements, l'autre l'étant par l'autofinancement.

La diminution des prélèvements proposée par notre Commission diminue mécaniquement notre degré d'autofinancement et nous oblige donc à revoir le niveau des investissements. Un compromis est trouvé par les commissaires : les charges sont diminuées également, ce qui permet de conserver un niveau d'investissement proche de celui proposé initialement. Elle propose ainsi –à l'unanimité de ses membres– au Conseil général d'amender le budget 2018 dans son arrêté I comme suit :

Diminution des charges d'exploitation 278'710'300 au lieu 280'710'300

Diminution des prélèvements à 3'700'000 au lieu 7'500'000\*

Augmentation de l'excédent de charge à 5'000'000 au lieu de 3'200'000

Diminution des crédits soumis aux mécanismes de maîtrise des finances  
22'596'000 au lieu de 23'796'000

\*Selon le budget amendé par le Conseil communal accepté à l'unanimité de la Commission.

La Commission réitère sa volonté que le Conseil communal résorbe le déficit structurel en associant la Commission financière à ses réflexions.

Les neuf projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

Arrêté II : favorablement à l'unanimité

Arrêté III : favorablement à l'unanimité

Arrêté IV amendé par le Conseil communal : voix pour 11, voix contre 2 et abstentions 1

Arrêté V : favorablement à l'unanimité

Arrêté VI : voix pour 12, sans opposition et 2 abstentions

Arrêté VII : 10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstentions

Arrêté VIII : favorablement à l'unanimité

Arrêté IX : aucune voix pour, 12 voix contre et 2 abstentions.

Le budget de la Ville de Neuchâtel 2018 est préavisé favorablement et à l'unanimité dans son arrêté I amendé par le Conseil communal et la Commission financière.

Neuchâtel, le 23 novembre 2017

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Etienne

Dimitri Paratte

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2018**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

*arrête :*

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2018 est adopté. Il se résume comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| a) Le compte de résultats                                    | <b>Fr.</b>   |
| Charges d'exploitation                                       | 280'710'300  |
| Revenus d'exploitation                                       | -249'554'400 |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1)          | 31'155'900   |
| Charges financières  | 9'031'900    |
| Revenus financiers   | -23'009'800  |
| Résultat provenant de financements (2)                       | -13'977'900  |
| Résultat opérationnel (1+2)                                  | 17'178'000   |
| Charges extraordinaires                                      | 0            |
| Revenus extraordinaires                                      | -13'978'000  |
| Résultat extraordinaire (3)                                  | -13'978'000  |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3)                  | 3'200'000    |
| <br>   |              |
| b) Le compte d'investissements                               |              |
| Dépenses brutes  | 43'701'000   |
| Recettes   | -9'565'000   |
| Dépenses nettes  | 34'136'000   |
| <br>   |              |
| b) Le montant sous let b est composé des éléments suivants : |              |
| Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances         | 23'796'000   |
| Crédits financés par des taxes                               | 10'340'000   |
| Dépenses nettes  | 34'136'000   |

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2018**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

*arrête :*

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2018 est adopté. Il se résume comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| a) Le compte de résultats                                    | <b>Fr.</b>   |
| Charges d'exploitation                                       | 278'710'300  |
| Revenus d'exploitation                                       | -249'554'400 |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1)          | 29'155'900   |
| Charges financières  | 9'031'900    |
| Revenus financiers   | -23'009'800  |
| Résultat provenant de financements (2)                       | -13'977'900  |
| Résultat opérationnel (1+2)                                  | 15'178'000   |
| Charges extraordinaires                                      | 0            |
| Revenus extraordinaires                                      | -10'178'000  |
| Résultat extraordinaire (3)                                  | -10'178'000  |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3)                  | 5'000'000    |
| b) Le compte d'investissements                               |              |
| Dépenses brutes  | 42'503'000   |
| Recettes   | -9'565'000   |
| Dépenses nettes  | 32'938'000   |
| c) Le montant sous let b est composé des éléments suivants : |              |
| Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances         | 22'598'000   |
| Crédits financés par des taxes                               | 10'340'000   |
| Dépenses nettes  | 32'938'000   |

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté  
concernant les crédits d'engagements  
inférieurs ou égaux à Fr. 250'000.-  
ne faisant pas l'objet d'un rapport au Conseil général  
pour l'exercice 2018**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit net budgétaire total de 1'095'000 francs est accordé au Conseil communal pour les dépenses d'investissements inférieures ou égales à 250'000 francs figurant dans les listes détaillées annexées au rapport concernant le budget 2018. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

**Art. 2.**- Le montant indiqué à l'article premier est composé des éléments suivants :

|  | Fr.              |
|--|------------------|
| Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances                             | 880'000.-        |
| Crédit financés par des taxes (non soumis au mécanisme de maîtrise des finances) | 215'000.-        |
|  | <hr/>            |
| Total  | 1'095'000.-      |
| Recettes et prélèvement à des fonds  | -343'000.-       |
|  | <hr/>            |
| Total net  | <u>752'000.-</u> |

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant les crédits  
pour faire face à des imprévus  
pour l'exercice 2018**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit budgétaire total de 1'050'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

**Art. 2.**- Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux directions / aux sections de la manière suivante :

|                           | Fr.                |
|---------------------------|--------------------|
| a) Infrastructures        | 300'000.-          |
| b) Urbanisme              | 350'000.-          |
| c) Culture et intégration | 50'000.-           |
| d) Sports                 | 50'000.-           |
| e) Eaux                   | <u>300'000.-</u>   |
| Total                     | <u>1'050'000.-</u> |

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

**Arrêté  
concernant le subventionnement de réalisation  
d'installations solaires photovoltaïques privées  
sur le territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant annuel de 475'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

**Art. 2.**- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2018 versées sera prélevé au fonds communal pour l'énergie.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté  
concernant la modification de l'arrêté  
concernant la fiscalité (impôt foncier)  
du 1<sup>er</sup> février 2016**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000 (LCdir),

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'article 4 de l'arrêté concernant la fiscalité du 1<sup>er</sup> février 2016 est modifié comme suit :

Le taux de l'impôt est de ~~1,5~~<sup>0</sup>/<sub>100</sub> **1,6** ‰. (art.273 LCdir)

Impôt foncier

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Projet VI

**Arrêté  
concernant l'augmentation  
de la subvention au Centre d'art de Neuchâtel (CAN)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- La subvention annuelle en faveur du Centre d'Art de Neuchâtel (CAN) est augmentée à 198'000 francs dès 2018.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté  
relatif au subventionnement  
des abonnements de transports publics  
acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les adultes domiciliés en Ville de Neuchâtel pourront acquérir l'abonnement annuel « Onde verte » qui comprend au minimum les zones 10 et 11 au tarif junior/senior.

**Art. 2.**- La subvention peut également être obtenue pour les adultes domiciliés en Ville de Neuchâtel pour les abonnements généraux CFF, la subvention étant limitée au montant correspondant à la réduction visée à l'article premier.

**Art. 3.**- Le présent arrêté abroge l'arrêté relatif au subventionnement des abonnements « Onde verte » acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel, du 1<sup>er</sup> février 2010.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté  
concernant les enveloppes budgétaires nécessaires à  
la gestion des expositions temporaires  
du Musée d'art et d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle,  
du Musée d'ethnographie et du Jardin botanique  
pour les années 2018 à 2021**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Des crédits d'engagement à charge du compte de résultats sont accordés au Conseil communal pour la gestion des expositions temporaires du Musée d'art et d'histoire, du Muséum d'histoire naturelle, du Musée d'ethnographie et du Jardin botanique pour les années 2018 à 2021.

**Art. 2.**- Le montant à disposition du Musée d'art et d'histoire est de 1'188'000 francs soit 297'000 francs par année.

**Art. 3.**- Le montant à disposition du Muséum d'histoire naturelle est de 960'000 francs soit 240'000 francs par année.

**Art. 4.**- Le montant à disposition du Musée d'ethnographie est de 1'040'000 francs soit 260'000 francs par année.

**Art. 5.**- Le montant à disposition du Jardin botanique est de 300'000 francs soit 75'000 francs par année.

**Art. 6.**- Les revenus directement affectés à ces expositions (subventions, sponsors) augmentent d'autant l'enveloppe à disposition.

**Art. 7.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement.

**Arrêté  
concernant le versement d'une allocation  
communale annuelle aux personnes âgées  
et aux invalides de condition modeste**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**-<sup>1</sup> Une allocation communale est accordée aux personnes âgées et aux invalides bénéficiant des prestations complémentaires de l'AVS/AI, de la manière suivante :

- 354 francs pour les personnes seules + 53 francs par enfant ;
- 607 francs pour les couples + 53 francs par enfant ;
- 298 francs pour les orphelins.

<sup>2</sup> Une allocation communale est accordée aux personnes âgées et aux invalides ne bénéficiant que partiellement des prestations complémentaires de l'AVS/AI, ainsi qu'il suit :

- 335 francs pour les personnes seules + 53 francs par enfant ;
- 574 francs pour les couples + 53 francs par enfant ;
- 298 francs pour les orphelins.

**Art. 2.**- Les allocations prévues ci-dessus sont réservées aux personnes domiciliées sur le territoire communal (AO, dépôt de l'acte d'origine).

**Art. 3.**- L'allocation n'est pas versée si le bénéficiaire est interné, placé ou hospitalisé de façon durable dans un établissement tel qu'une institution, un hôpital ou un home.

**Art. 4.**- L'allocation est versée une fois par année, au cours du mois de décembre.

**Art. 5.**- La dépense est portée aux comptes de la direction de l'action sociale.

**Art. 6.**- L'Arrêté concernant le versement d'une allocation communale annuelle aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste du 3 novembre 1997 est abrogé.

**Art. 7.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018.